

Rektorat
Fabrikstrasse 2
CH-3012 Bern
T +41 31 309 20 11
rektorat@phbern.ch
www.phbern.ch

RAPPORT DE GESTION

2018

Approuvé le 9 avril 2019 par le conseil de l'école

Table des matières

Table des matières	1
Résumé	2
1 Rétrospective	3
1.1 La PHBern dans son ensemble	3
1.1.1 Vision et objectifs stratégiques de la PHBern pour les années 2018 à 2025	3
1.1.2 La formation initiale et continue du personnel enseignant, une tâche à l'échelle suisse	3
1.1.3 Finances	4
1.1.4 Conditions générales d'exploitation	5
1.2 Thèmes prioritaires définis	5
1.2.1 Formations de base	5
1.2.2 Formation continue et services	7
1.2.3 Recherche, développement et évaluation	8
2 Perspectives	9
2.1 Finances (calcul de la subvention cantonale)	9
2.2 Nouveaux plans d'études	9
2.3 Tournant numérique	10
3 Données chiffrées et factuelles	11
3.1 Etudiants et étudiantes	11
3.2 Collaborateurs et collaboratrices	16
3.3 Coûts de formation par étudiant ou étudiante (équivalent plein temps)	19
3.4 Organes	20
4 Comptes annuels	22
4.1 Remarques relatives aux comptes annuels	22
4.2 Bilan	24
4.3 Compte de résultat	25
4.4 Tableau des flux de trésorerie	26
4.5 Tableau des fonds propres au 31.12.2018	27
4.6 Annexe	27
4.7 Rapport de l'organe de révision	42

Résumé

Le présent rapport de gestion fournit des informations sur les thèmes dont la PHBern s'est occupée durant l'année écoulée et présente les évolutions à venir, auxquelles la PHBern doit faire face.

Un an après l'adoption de sa nouvelle vision et de sa stratégie pour les années 2018 à 2021, la PHBern constate que les points centraux sont déjà présents dans le fonctionnement de la haute école. Ainsi, les trois qualificatifs déterminant la vision de l'école – innovante, connectée, souple – font partie intégrante des réflexions menant aux décisions sur l'orientation de l'école et les objectifs stratégiques sont traités au sein de programmes regroupant et coordonnant les projets rattachés à leurs thématiques.

La PHBern s'acquitte parfaitement de sa tâche de centre de compétences pour la formation initiale et continue du personnel enseignant et des directions d'école. Cette conclusion s'impose lorsque l'on constate que la PHBern a été la première haute école pédagogique en Suisse à introduire le *Lehrplan 21* dans ses filières d'études, ou encore que le nombre de ses étudiants et étudiantes croît en permanence.

Durant l'année sous revue, les activités menées en priorité par la PHBern ont notamment été les suivantes :

- Soutien face à la pénurie de personnel enseignant
- Introduction d'une filière pilote de master du degré secondaire I en vue des nouveaux plans d'études
- Lancement d'une filière bilingue pour l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire en collaboration avec la Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE)
- Lancement d'une filière de master en didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable » en collaboration avec la PH Luzern et l'Université de Berne
- Adaptation des conditions d'admission à la filière Enseignement spécialisé
- Formations continues dispensées sur la mise en œuvre du *Lehrplan 21*
- Augmentation des projets financés par des fonds de tiers

Compte tenu des nouveaux plans d'études à venir, la PHBern maintiendra ses efforts visant à permettre aux étudiants et étudiantes et aux personnes suivant des formations continues d'atteindre leurs objectifs de manière individualisée et flexible. La numérisation restera un sujet central. Les projets lancés sur cette thématique attestent de l'étendue des structures et processus concernés par le tournant numérique. Ces projets visent en effet aussi bien les efforts fondamentaux comme la transformation numérique que des aspects concrets de la mise en œuvre d'une administration numérisée des étudiants et étudiantes.

La PHBern clôt ses comptes annuels 2018 sur une perte de KCHF 1112, soit une perte inférieure de KCHF 249 à celle de l'exercice précédent qui était de KCHF 1360. Depuis 2015, la PHBern affiche des résultats annuels négatifs, qu'il lui faut couvrir en recourant à ses réserves. Les prochaines années connaîtront aussi des pertes, selon la planification. La situation financière de la PHBern reste donc tendue. C'est pourquoi des mesures ont été conçues au cours de l'exercice écoulé afin de réduire le déficit budgétaire. Ces mesures visent essentiellement à diminuer les dépenses et à augmenter les recettes et la subvention cantonale.

Concernant l'évolution de la situation en matière de locaux, outre l'ouverture de la Maison de la musique début mai, il convient de mentionner le besoin de place supplémentaire dû à l'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes. A moyen terme, la PHBern conserve son intention de concentrer davantage ses sites à la hintere Länggasse.

Des informations complémentaires sur l'année d'études 2017-2018 sont fournies dans le [rapport d'activité \(en allemand\)](#) de la PHBern, qui, à la différence de ceux de l'Université de Berne et de la Haute école spécialisée bernoise, est publié en ligne mais n'est pas inclus dans le rapport de gestion.

1 Rétrospective

1.1 La PHBern dans son ensemble

En 2018, le nombre d'étudiants et étudiantes a une nouvelle fois légèrement augmenté (+4 %). Le 15 octobre 2018, 2685 étudiants et étudiantes étaient inscrits à la PHBern. Les inscriptions ont notamment été plus nombreuses dans les centres de didactique des disciplines et à l'Institut des degrés préscolaire et primaire, ce qui n'est certainement pas sans lien avec la nouvelle filière d'études bilingue. La part d'étudiants et étudiantes extracantonaux est restée identique à celle de l'exercice précédent (33 %). Entre le 1^{er} août 2017 et le 31 juillet 2018, 720 diplômes de fin d'études ont été décernés. Au cours de la même période, 24 324 heures de formation continue et de conseil ont été fournies. D'autres données statistiques sont contenues au chapitre 3 du présent rapport.

1.1.1 Vision et objectifs stratégiques de la PHBern pour les années 2018 à 2025

En parallèle aux travaux préparant le mandat de prestations 2018 à 2021, la PHBern a élaboré, dans le cadre d'un processus incluant de nombreux acteurs, une nouvelle vision ainsi que la stratégie pour les années 2018 à 2025 (décidée par le conseil de l'école le 31 octobre 2017).

Intitulé de la vision : « La PHBern détermine l'école du futur : innovante, connectée et souple. »

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- La PHBern exploite les possibilités offertes par la numérisation de manière proactive.
- La PHBern se distingue par son expertise dans la problématique de l'hétérogénéité et de l'inclusion.
- La PHBern permet aux étudiants et étudiantes et aux personnes qui suivent une formation continue d'atteindre leurs objectifs de manière individualisée et souple.
- Grâce à l'excellence de sa recherche, la PHBern favorise la qualité de l'école et de l'enseignement.
- La PHBern s'impose dans toutes les didactiques des disciplines par son interdisciplinarité.

Bien que cette vision n'ait encore été appliquée qu'une année, il est déjà possible de constater que ses trois adjectifs « innovante, connectée et souple » ont leur place dans les discussions de la PHBern et font dûment partie des réflexions menées en amont des décisions orientant l'évolution de l'école.

Les différents thèmes des objectifs stratégiques sont traités au sein de programmes dans le cadre desquels sont regroupés et coordonnés les projets qui s'y rattachent.

1.1.2 La formation initiale et continue du personnel enseignant, une tâche à l'échelle suisse

La PHBern estime qu'elle s'acquitte parfaitement de sa tâche de centre de compétences pour la formation initiale et continue du personnel enseignant et des directions d'école, comme en attestent les exemples suivants :

- La PHBern a été la première haute école pédagogique en Suisse à introduire le *Lehrplan 21* aussi bien dans la filière d'études pour l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire que dans celle pour l'enseignement au degré secondaire I. Sur la base du cadre de référence, elle a introduit l'orientation vers les compétences dans tous ses plans d'études dès 2013.
- Le nombre d'étudiants et étudiantes croît en permanence.
- La PHBern – en étroite concertation avec l'INS – a assumé la formation continue du personnel enseignant et des directions d'école dans la perspective de l'introduction du *Lehrplan 21* dans le canton de Berne.

- Etant donné qu'à partir de 2019, l'informatique sera une branche obligatoire dans les gymnases, générant un besoin accru en enseignants et enseignantes en informatique, la PHBern offre des possibilités de formation initiale ou continue pour le corps enseignant actuel et futur.
- Les directeurs et directrices d'école communiquent à la PHBern des avis foncièrement positifs sur ses diplômés et diplômées. Ils mentionnent notamment souvent leur forte motivation et leurs compétences dans le domaine des médias et de l'informatique.

Le domaine professionnel de l'enseignement bénéficie en outre d'une large offre de services, au nombre desquels les supports pédagogiques, le conseil et le coaching ou encore l'évaluation de la formation. Soulignons ici que la formation des enseignants et enseignantes doit être avant tout considérée à l'échelle du pays : à l'issue de leur formation, même si ce n'est pas le cas de tous ou toutes, un nombre non négligeable des étudiants et étudiantes venant d'autres cantons occupent un poste à l'extérieur du canton de Berne. Beaucoup effectuent aussi déjà des stages dans d'autres cantons. Dans la perspective de son développement, la PHBern doit donc tenir compte des évolutions ayant lieu ailleurs en Suisse en plus du contexte et des besoins propres au canton de Berne.

1.1.3 Finances

Ces dernières années, la situation financière de la PHBern a été très souvent discutée dans divers organes. Lors de sa séance du 12 décembre 2017, le conseil de l'école a approuvé le budget 2018, en l'assortissant du mandat de procéder à une planification financière détaillée :

1. Même si le budget est approuvé, il fallait viser à maintenir le déficit le plus bas possible, dès 2018.
2. Le déficit budgétaire 2019 devait être fortement réduit.
3. D'ici à mars 2018, il devait être présenté au conseil de l'école un rapport contenant une planification financière pour les exercices 2019 à 2021. La planification devait prévoir des comptes équilibrés pour 2020 ou 2021 au plus tard.

La direction de la PHBern a donc élaboré des mesures à trois niveaux :

1. Réduction des dépenses : le conseil de l'école a donné à la direction d'école le mandat de réduire le budget jusqu'à son niveau de l'exercice 2017 d'ici à l'exercice 2021 au plus tard. Il en résulte, pour le budget 2021, des économies de 3,2 millions de CHF au total (selon les prévisions, les mesures soumises permettent d'économiser 2,905 millions de CHF).
2. Augmentation des recettes : le conseil de l'école a décidé de viser une augmentation des recettes de 0,2 million de CHF au moins à l'horizon 2021 grâce à l'inscription de personnes extérieures au canton aux offres de formation continue. Il faut donc que ces offres fassent l'objet d'une publicité plus intensive hors du canton, ce qui implique des frais initiaux.

Par courrier du 5 juin 2018, le conseil de l'école a demandé à l'INS une modification de la LHEP avec les buts suivants :

- possibilité d'augmenter les taxes semestrielles des étudiants et étudiantes dont les études durent plus que la durée maximale prévue,
- augmentation des taxes semestrielles pour les étudiants et étudiantes étrangers – tout comme à l'Université de Berne et à la BFH.

Le conseil de l'école vise en outre à résilier le protocole d'accord du 3 novembre 2009 (version du 21 octobre 2009) conclu entre l'Université de Berne et la PHBern portant sur l'exemption de taxes des étudiants et étudiantes doublement immatriculés.

3. Augmentation de la subvention cantonale : du point de vue de la PHBern, le calcul de la subvention cantonale selon l'article 48e OHEP et le modèle d'analyse de plausibilité qui lui est lié comportent des points faibles, car d'importants éléments d'un pilotage financier en sont absents : financement d'investissements et d'évolutions techniques, conservation des fonds propres, ces derniers offrant une tolérance au risque et une marge de manœuvre pour des développements stratégiques, et respect des dispositions cantonales relatives à l'évolution des salaires. En outre, en raison du modèle de calcul utilisé, les étudiants et étudiantes extracantonales sont, d'un point de vue purement financier, nettement plus intéressants pour la PHBern que les étudiants et étudiantes bernois.

La section 2.1 Perspectives, fournit plus d'informations sur les finances.

1.1.4 Conditions générales d'exploitation

Au chapitre immobilier, il faut bien sûr mentionner en premier lieu la Maison de la musique mise en service par la PHBern au semestre de printemps 2018. Son inauguration a été fêtée début mai. La transformation de la centrale électrique en Maison de la musique destinée à la PHBern résulte d'un concours lancé pour l'aire vonRoll en 2004. Le concept urbanistique imposait de conserver deux bâtiments existants, soit la halle de fabrication d'aiguillages (devenue le bâtiment des auditoires) et la centrale électrique. Avec cette Maison de la musique, la PHBern dispose désormais d'une infrastructure tout à fait attrayante sur l'aire vonRoll.

Au cours des dernières années, l'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes a accru aussi continuellement le besoin d'espace. A titre de mesures immédiates, deux ateliers de didactique des disciplines sont également utilisés comme salle de séminaire depuis l'année d'études 2018-2019. La transformation de salles de didactique des disciplines en salles de séminaire a pour conséquence que les besoins spécifiques à la didactique des disciplines ne peuvent plus être pris en compte aussi largement qu'auparavant.

Du fait de l'infrastructure disponible, les offres de formation continue en musique et en sport sont d'ores et déjà dispensées à la hintere Länggasse. La concentration des domaines « médias » et « informatique » sur le site universitaire vonRoll est en cours de mise en œuvre. De plus, les offres de l'Institut de formation continue et de formation aux médias, étroitement liées aux formations de base, doivent être intégrées autant que possible dans le site universitaire vonRoll.

Dans ce contexte, il convient aussi de relever qu'une plus forte concentration des sites de la PHBern à la hintere Länggasse permettrait d'optimiser encore les processus administratifs et de réduire les coûts en conséquence. De plus, la collaboration que le mandat de prestations exige entre les différents domaines de prestations pourrait être améliorée. Toutefois, modifier la répartition des locaux supposerait d'examiner et éventuellement de modifier divers aspects de la gouvernance et de la collaboration et donc aussi de l'emplacement des postes de travail.

1.2 Thèmes prioritaires définis

1.2.1 Formations de base

1.2.1.1 Coopérations avec d'autres hautes écoles

Depuis l'année d'études 2018-2019, la PHBern et la Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel (HEP-BEJUNE) proposent une filière bilingue pour l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire. La demande, d'une vingtaine d'étudiants et étudiantes au premier semestre, correspond aux prévisions. Cette filière bilingue dure trois ans et comporte 180 ECTS. Elle prévoit trois semestres à la PHBern en allemand et trois semestres à la HEP-BEJUNE en français. Non seulement elle offre un diplôme bilingue, mais elle donne aussi la possibilité de connaître de manière approfondie la culture d'une autre région linguistique. Les étudiants et étudiantes sont répartis en groupes francophone, germanophone ou bilingue.

Les trois centres de didactique des disciplines sont entrés en activité, à des stades de développement différents les uns des autres. Le centre de didactique des disciplines Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable a commencé à fonctionner (en collaboration avec la PH Luzern et avec le Centre of Development and Environment [CDE] de l'Université de Berne) durant l'année sous revue, au semestre d'automne 2018. Au cours de leurs études de master, les étudiants et étudiantes se professionnalisent et ils se spécialisent dans l'enseignement ou la recherche et développement de ces disciplines dans le cadre de hautes écoles ou d'universités. Les études les qualifient pour la transmission de contenus de ces disciplines dans des lieux d'apprentissage extrascolaires et pour la création de moyens d'enseignement.

La PHBern entretient de nombreuses autres coopérations avec diverses hautes écoles.

1.2.1.2 Individualisation et hétérogénéité

Pour se préparer au nouveau plan d'études 2021 en acquérant une expérience concrète, la PHBern a lancé pour l'année d'études 2018-2019 un projet pilote pour la filière de master pour l'enseignement au

degré secondaire I. Les étudiants et étudiantes de cette filière pilote se sont inscrits sur une base volontaire. Ils assument plus de responsabilités vis-à-vis de leurs études. La filière vise aussi à faciliter l'harmonisation de leur vie privée et professionnelle avec leurs études.

La PHBern se montre d'ores et déjà très souple face aux divers besoins des étudiants et étudiantes. En témoignent notamment diverses options offertes comme les études à temps partiel, la participation à un semestre de mobilité ou encore la possibilité d'entamer des études au semestre de printemps, alors que la majorité des étudiants et étudiantes s'immatriculent au semestre d'automne.

L'hétérogénéité croissante s'observe aussi dans les divers âges des étudiants et étudiantes, leurs formations antérieures et donc leur expérience professionnelle et extra-professionnelle. Le développement de l'individualisation et de l'hétérogénéité est traité à la section 2.2 du chapitre Perspectives.

1.2.1.3 Evolution du nombre d'étudiants et étudiantes à l'Institut de pédagogie curative

Dans le cadre d'une modification de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP), les conditions d'admission à la filière Enseignement spécialisé ont été adaptées pour correspondre aux critères de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). A compter de l'année d'études 2018-2019, les titulaires d'un diplôme de logopédie, de psychomotricité (au moins au niveau bachelior) ou d'un bachelior dans un domaine apparenté sont admis aux études. Les titulaires de l'un de ces diplômes doivent commencer par accomplir des prestations supplémentaires dans le cadre des offres existantes, aussi bien dans la filière d'études pour l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire que dans celle pour l'enseignement au degré secondaire I.

Un nouveau plan d'études a également été élaboré à la suite de l'adaptation des conditions d'admission. Cette adaptation accorde une large place à l'hétérogénéité des étudiants et étudiantes – telle qu'elle s'observe notamment dans leurs qualifications professionnelles, leurs parcours professionnels et personnels et leur âge. Cette hétérogénéité continuera vraisemblablement de s'accroître compte tenu de l'adaptation des conditions d'admission aux critères de la CDIP. La révision du plan d'études s'est aussi accompagnée d'une réduction du volume des études, qui passe de 120 à 105 points ECTS.

1.2.1.4 Soutien face à la pénurie de personnel enseignant

A la rentrée scolaire 2018-2019, le nombre de postes non pourvus aux degrés préscolaire et primaire était nettement supérieur à celui des rentrées précédentes. Accompagnés par leur institut et par les directions d'école concernées, trente étudiants et étudiantes en dernière année de la filière d'études pour l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire ont assumé une vingtaine de postes dans le canton. Les prestations sont prises en compte de manière adaptée et le cas échéant, l'organisation des modules est convenue de manière individualisée, pour éviter que les études ne se trouvent prolongées pour les étudiants et étudiantes concernés. Ce passage à la pratique est proposé aux étudiants et étudiantes depuis plusieurs années déjà pour le degré primaire et pour le degré secondaire I, mais il n'a encore jamais été pratiqué de façon aussi intensive.

1.2.1.5 Collaboration avec les professionnels de l'enseignement

Un réseau particulièrement dense relie la PHBern aux professionnels de l'enseignement, grâce à une collaboration avec plus de soixante écoles partenaires de la PHBern et avec plusieurs centaines de formateurs et formatrices en établissement, qui assument, dans d'autres écoles, des tâches importantes pour la formation des enseignants et enseignantes. La collaboration de l'Institut des degrés préscolaire et primaire et de l'Institut du degré secondaire I avec les écoles varie d'un partenariat à l'autre. Les enseignants et enseignantes des écoles partenaires de l'Institut des degrés préscolaire et primaire, de l'Institut du degré secondaire I et de l'Institut du degré secondaire II assument plus particulièrement des tâches de formation des étudiants et étudiantes, qu'il s'agisse de suivi des stages ou de reprise de tâches d'enseignement. Mais on fait aussi appel à eux pour le développement des offres (révision des plans d'études p. ex.). L'Institut de pédagogie curative et ses écoles partenaires élaborent ensemble des projets de développement scolaire portant sur la formation intégrée et inclusive, que l'Institut accompagne du point de vue professionnel et scientifique. La collaboration avec l'école partenaire de Douanne s'est poursuivie durant l'année sous revue. Elle était centrée sur l'évaluation formative et sommative, sur l'accompagnement individuel des processus d'apprentissage, sur des formes de constitution d'une communauté et sur la participation des élèves. Dans le cadre d'un projet médias parallèle, des élèves et leurs enseignants et enseignantes documentent ces processus et sont accompagnés par les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern.

Les enseignements tirés des projets sont ensuite intégrés dans la formation. L'Institut des degrés préscolaire et primaire et l'Institut du degré secondaire I réalisent eux aussi un nombre croissant de projets comparables avec leurs écoles partenaires.

De nombreux enseignants et enseignantes et chercheurs et chercheuses de tous les instituts sont en contact étroit avec les écoles, dans lesquelles ils réalisent les activités suivantes : visite aux étudiants et étudiantes durant les stages, offre de formations continues dans les écoles, suivi en milieu scolaire de projets du domaine *Recherche, développement et évaluation*, ou encore enseignement. Par la collaboration entre les enseignants et enseignantes et les praticiens formateurs, des formes innovantes d'enseignement sont en outre développées pour être appliquées à l'école obligatoire et enseignées à la HEP.

Le réseau dense que la PHBern tisse avec le milieu scolaire bénéficie aussi tout particulièrement des visites dans les arrondissements d'inspection qui ont lieu tous les deux ans. Ces visites permettent à la PHBern d'avoir un contact direct avec les directions d'école et avec les membres des commissions scolaires du canton. Ces visites ont eu lieu en novembre. Dans ce cadre, des informations ont été fournies concernant la pénurie de personnel enseignant. Des échanges ont aussi lieu régulièrement avec des associations : Formation Berne, l'association des directeurs et directrices d'écoles du canton de Berne VSLBE et l'association VSB qui représente les intérêts des autorités scolaires dans le canton de Berne.

1.2.2 Formation continue et services

Au chapitre de la formation continue et des services, les évolutions suivantes sont à souligner :

- L'augmentation de 21,1 % du nombre de bénéficiaires des services et de 7,1 % de leur nombre d'heures de participation est due en premier lieu aux nouveaux services proposés dans les domaines Supports pédagogiques et Médias et informatique.
- Le projet Passepartout s'étant achevé en juin 2018, les inscriptions ont fortement reculé au cours de l'année passée. En compétences linguistiques spécifiques aux métiers, la demande est restée faible. Sur mandat de la Direction de l'instruction publique, l'Institut de formation continue et de formation aux médias s'efforce de contrer cette tendance à travers son offensive de formation continue en langues étrangères.
- Les filières de formation continue ont enregistré un record avec 170 diplômes octroyés. Pour la première fois, la remise des diplômes, organisée en juin 2018, a donné lieu à une double cérémonie.
- Les formations continues intensives restent très demandées et font toujours le plein d'inscriptions.
- Le domaine de l'école à journée continue présente une augmentation régulière de la demande en formations continues et en services.
- Dans le domaine Supports pédagogiques, des offres numériques individualisées sont créées en permanence. Des services comme les « kits à idées » ou des coffrets thématiques en ligne rencontrent une forte demande.
- La période sous revue a vu se renforcer le passage vers davantage d'offres créées à la demande et dispensées dans l'école demandeuse, par rapport aux offres classiques déjà définies. Au fil des quatre derniers exercices annuels, la part des offres à la demande a plus que doublé, en nombre d'heures de cours dispensées, passant de 18,9 % (2014-2015) à 45,2 % (2017-2018). Cette évolution entraîne une charge supplémentaire importante pour l'Institut de formation continue et de formation aux médias. Durant l'année sous revue, presque la moitié des heures (46,8 %), comptabilisées en nombre de participants et participantes, ont été dispensées dans le cadre des offres de cours à la demande donnés dans les écoles.

Par ailleurs, la période sous revue a encore été fortement marquée par le *Lehrplan 21*, introduit dans le canton de Berne au 1^{er} août 2018. La demande d'offres de formation continue sur la mise en œuvre du *Lehrplan 21* n'a pas cessé d'augmenter au cours des dernières années. Selon la convention passée avec la Direction de l'instruction publique, les écoles peuvent bénéficier de quatre offres d'accompagnement en didactique des disciplines de douze heures chacune sur une période de six ans (d'octobre 2016 à juillet 2022). Quelque 400 offres de cette nature ont été sollicitées durant l'année sous revue. De plus, les offres de formation continue liées à l'introduction du nouveau plan d'études modulaire pour la branche Média et informatique (cours de base et cours-blocs) ont été très demandées.

Dorénavant, compte tenu de l'introduction du *Lehrplan 21*, les médias proposés à bibliothèque de consultation de la médiathèque de la PHBern d'Helvetiaplatz 2 sont exposés dans les domaines disciplinaires correspondants. En outre, la conformité des fonds analogique et numérique avec le nouveau plan d'études a

été contrôlée et les adaptations et extensions nécessaires ont été faites. Enfin, dans le catalogue en ligne, il est possible d'effectuer une recherche par domaine disciplinaire et par degré scolaire.

1.2.3 Recherche, développement et évaluation

Le domaine de prestations *Recherche, développement et évaluation* est majoritairement orienté vers la pratique professionnelle dans les écoles. L'intitulé des programmes prioritaires regroupant les projets de recherche et de développement actuels de la PHBern en atteste :

- biographies professionnelles et professionnalisation des enseignants et enseignantes
- la gouvernance dans le système scolaire
- la formation inclusive
- l'enseignement orienté vers les compétences
- la migration, la mobilité et l'éducation à la citoyenneté mondiale
- la réussite à l'école et en formation
- l'interaction sociale en contexte pédagogique

Les divers projets relèvent majoritairement du champ de la recherche et du développement appliqués et sont en conséquence d'une très grande utilité pour les professionnels de l'enseignement.

Sept projets du FNS sont actuellement en cours à la PHBern, ainsi que douze projets (recherche sur mandat, recherche concomitante, projets d'évaluation, développement de moyens d'enseignement) qui sont financés à au moins 60 % par des fonds de tiers. Ces fonds proviennent de la Confédération, de cantons et de fondations.

La PHBern réussit parfaitement à concilier des exigences scientifiques élevées et une utilité maximale pour les professionnels de l'enseignement. Les points suivants montrent bien que la PHBern a trouvé sa place au sein de la communauté scientifique au cours des dernières années et que la qualité de ses projets de recherche et développement répond aux standards scientifiques nationaux et internationaux :

- Durant l'année d'études 2017-2018, les chercheurs et chercheuses de la PHBern ont publié des résultats de recherche, développement et évaluation dans plus de 30 articles de revues, dont la moitié environ étaient soumis à un comité de pairs. En outre, 15 contributions à un ouvrage et 10 ouvrages sont parus ([banque de données sur les projets](#)).
- De nombreux chercheurs et chercheuses de la PHBern exercent une activité d'experts ou expertes au FNS ou pour des revues à comité de lecture.
- De nombreux chercheurs et chercheuses interviennent en outre dans des colloques nationaux et internationaux.

Parallèlement, des offres comme la série de cahiers pédagogiques « Beiträge für die Praxis », les rencontres organisées entre école et science (« Treffpunkt Schule und Wissenschaft ») et les cafés scientifiques de Science et Cité montrent clairement que la PHBern et ses projets de recherche et développement dégagent aussi une très grande utilité pour le milieu scolaire professionnel.

En résumé, la PHBern produit des informations scientifiques qui contribuent à améliorer la qualité de l'école et de l'enseignement. Les résultats ainsi obtenus bénéficient ensuite à la formation initiale et à la formation continue des enseignants et enseignantes, à la pratique des écoles et de l'enseignement, ainsi qu'à des domaines de formation préscolaire et extrascolaire. Ils sont aussi mis à la disposition de tous les autres milieux ou personnes intéressés. Au cours des dernières années, le nombre de chercheurs et chercheuses qui sont également actifs dans l'enseignement (formation de base et formation continue) n'a cessé d'augmenter. Le transfert direct des résultats de la recherche dans l'enseignement connaît lui aussi en conséquence la même progression.

2 Perspectives

2.1 Finances (calcul de la subvention cantonale)

La PHBern estime que le système de subventionnement en tant que tel a fait ses preuves. L'autonomie financière qui va de pair confère à la haute école la liberté d'entreprendre nécessaire dans un environnement dynamique pour qu'elle puisse continuer à renforcer sa position dans le paysage suisse des hautes écoles.

L'expérience des années 2014 à 2017 montre toutefois que le modèle de détermination de la subvention développé en 2012 accuse des faiblesses. La PHBern rencontre notamment des difficultés financières en lien avec les aspects suivants :

- recettes manquantes en raison de la diminution des contributions liées à l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES),
- recettes non indexées au renchérissement ou aux salaires, à savoir les taxes d'études, les contributions AHES et la subvention cantonale pour les domaines de prestations de la formation continue et des services,
- prise en considération incomplète des frais généraux dans la détermination de l'indemnité forfaitaire perçue dans les domaines de prestations de la formation continue et des services,
- ressources financières insuffisantes pour poursuivre le développement de la PHBern, par exemple en matière de numérisation de la haute école et des écoles, et d'évolutions techniques dans les domaines didactique et administratif,
Remarque : dans sa planification financière, la PHBern a prévu de consacrer des fonds à ces évolutions au cours des trois prochaines années dans un premier temps. Ces positions budgétaires expliquent donc en partie la situation déficitaire de la haute école.
- prise en compte *ex ante* du nombre d'étudiants et étudiantes.

L'optimisation du calcul actuel de la subvention sera traitée en 2019 avec la Direction de l'instruction publique. De plus, il est fixé en substance au point 4 du mandat de prestations pour les années 2018 à 2021 que la PHBern fait face à une lacune de financement pour la période de prestations 2018 à 2021, lacune qu'elle devra couvrir en partie en recourant à ses réserves. Une partie de cette lacune est due à une croissance de la masse salariale planifiée dans le budget et le plan intégré mission-financement mais seulement partiellement incluse dans la subvention cantonale dans le cadre des mesures salariales décidées par le Conseil-exécutif. Dans le cadre des travaux préparatoires du mandat de prestations suivant, pour 2022 à 2025, le déficit de financement sera calculé sur la base des frais effectifs et pris en compte pour la vérification et la détermination de la subvention cantonale annuelle.

2.2 Nouveaux plans d'études

Selon l'un de ses objectifs stratégiques pour les années 2018 à 2025, la PHBern veut permettre aux étudiants et étudiantes et aux personnes qui suivent une formation continue d'atteindre leurs objectifs de manière individualisée et souple. Cet objectif fait également l'objet d'un programme.

Pour que la prochaine génération de plans d'études de la PHBern satisfasse aux impératifs d'une individualisation et d'une flexibilisation accrues, une planification détaillée a été établie pour les trois prochaines années. Les objectifs de ce projet sont notamment les suivants :

- Elaborer des principes communs à la formation de base et à la formation continue, plus particulièrement une compréhension commune de notions fondamentales comme l'individualisation, la flexibilisation et l'apprentissage dans un monde numérisé,
- Procéder à une adaptation de l'administration des dossiers des étudiants et étudiantes dans la perspective d'une gestion d'offres et de prestations d'apprentissage individualisée,
- Rendre visible et documenter l'acquisition de compétences des étudiants et étudiantes tout au long de leurs études,
- Planifier et réaliser la formation continue des enseignants et enseignantes et des formateurs et formatrices en établissement,
- Développer des modèles de collaboration et de formation avec les écoles partenaires.

2.3 Tournant numérique

L'un des cinq objectifs stratégiques de la PHBern porte sur le tournant numérique : il prévoit que la PHBern exploite les possibilités offertes par la révolution numérique de manière proactive. L'un des programmes de la PHBern porte donc sur la numérisation et la transformation numérique. La liste non exhaustive des projets rassemblés dans le cadre de ce programme montre la grande diversité des thématiques traitées :

- élaboration d'une stratégie pour assurer la transformation numérique,
- médias et informatique dans les formations de base,
- médias et informatique dans la formation continue,
- numérisation de l'administration des étudiants et étudiantes,
- informatique du futur (développement de l'informatique dans les services administratifs).

Les personnes à la tête de la PHBern s'accordent à dire que la haute école – à l'instar de la plupart des autres hautes écoles et institutions – est au début d'un tournant numérique. Quelques exemples donnent un aperçu des défis qui se posent aujourd'hui :

- développement de cadres d'enseignement innovants tenant compte aussi bien des atouts du numérique que des avantages du contact direct,
- adaptation des contenus aux possibilités et aux évolutions de la qu'offre la technologie numérique. Exemples : mesure de la progression de l'apprentissage assistée par ordinateur, pensée computationnelle dans tous les domaines disciplinaires, etc.,
- numérisation des processus de travail et des processus en général – dans la mesure où c'est possible et judicieux,
- mise en œuvre des principes des logiciels libres et du libre accès, constitution d'une infrastructure – locaux et technique – tournée vers le futur et compatible tant avec une collaboration de toutes les unités organisationnelles entre elles à l'intérieur de la PHBern qu'avec une collaboration avec des institutions et des personnes extérieures à la PHBern,
- clarification des exigences relatives à la protection des données.

Dans l'administration, l'informatique joue un rôle central plus particulièrement pour l'accompagnement de la transformation numérique dans les quatre domaines de prestations que sont les formations de base, la formation continue, les prestations de services, et la recherche, développement et évaluation. Il est indispensable que les nouveaux formats d'enseignement puissent être gérés d'emblée dans les systèmes de gestion. Ces nouveaux formats permettent aux étudiants et étudiantes de faire usage des offres de manière plus individualisée et plus souple, y compris dans la formation continue.

Dans un contexte de numérisation croissante de la société et du tournant numérique en général, la PHBern doit pouvoir assumer trois rôles qui lui incombent :

- permettre aux écoles, aux membres de leurs directions, aux enseignants et enseignantes et autres acteurs de maîtriser les défis de la transformation numérique,
- maîtriser les défis de la transformation numérique en interne,
- observer les développements qui accompagnent la transformation numérique et conférer aux expériences et aux résultats scientifiques une utilité pour elle-même, aussi bien pour ses domaines de prestations que pour l'administration et les professionnels de l'enseignement.

3 Données chiffrées et factuelles

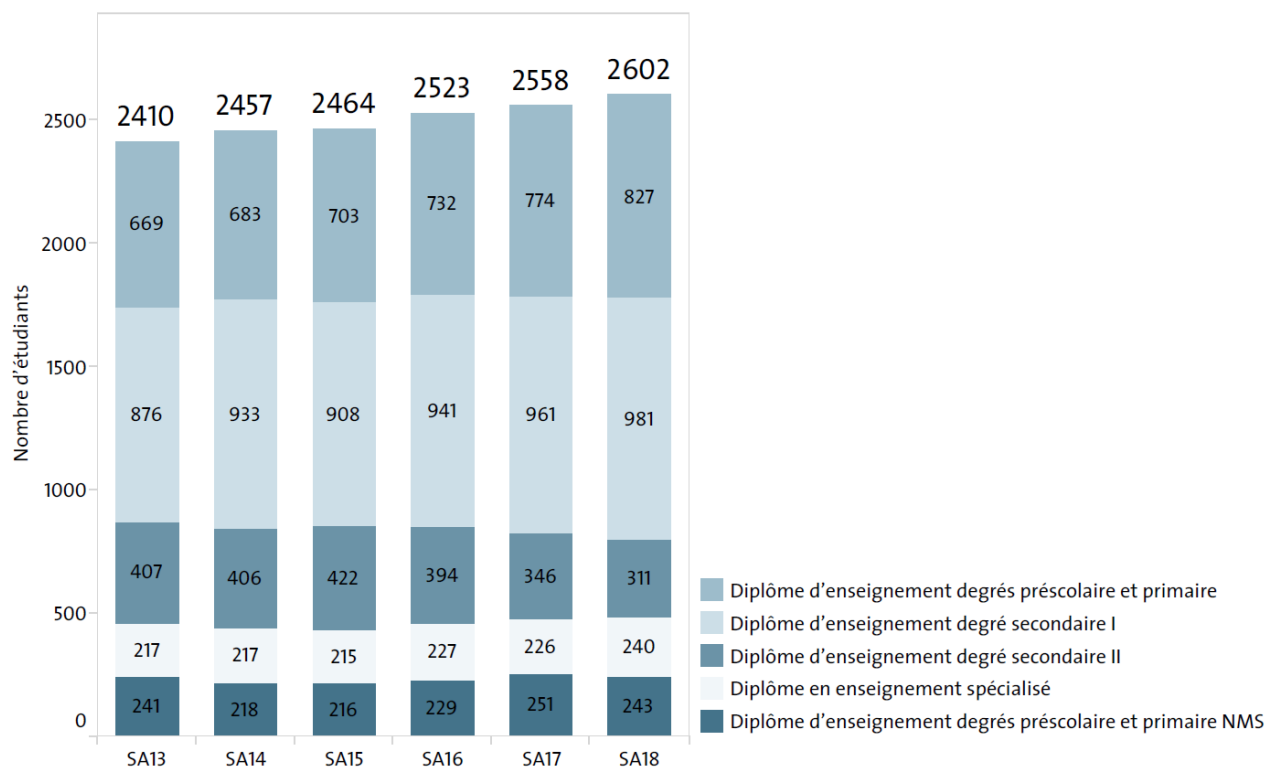
3.1 Etudiants et étudiantes

Vue d'ensemble I : étudiants et étudiantes dans les formations de base par filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et étudiantes étrangers et extracantonaux

	Total étudiant-e-s			Part de femmes			Part d'étudiant-e-s étrangers			Part d'étudiant-e-s extracantonaux		
	HS18	HS17	Δ	HS18	HS17	Δ	HS18	HS17	Δ	HS18	HS17	Δ
Institut des degrés préscolaire et primaire	827	774	7%	82%	84%	-2%	5%	5%	<1%	33%	33%	<1%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire selon la LHEP (bachelor) – VUS (école enfantine à 4 ^e année scolaire)	262	254	3%	95%	96%	-1%	6%	6%	<1%	31%	30%	1%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire selon la LHEP – MS (5 ^e à 8 ^e année scolaire)	547	520	5%	75%	78%	-3%	5%	4%	1%	32%	34%	-1%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire selon la LHEP (bachelor) – BIL (filière bilingue)	18	–	–	83%	–	–	s.i. ⁴	s.i. ⁴	–	s.i. ⁴	s.i. ⁴	–
Institut du degré secondaire I	981	961	2%	52%	53%	0%	5%	5%	0%	30%	28%	2%
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	504	513	-2%	50%	51%	-1%	5%	6%	-1%	30%	31%	-1%
Master of Arts PHBern in Secondary Education ¹	311	307	1%	53%	55%	-2%	5%	2%	2%	32%	26%	6%
Master of Arts PHBern in Secondary Education (orientation Enseignement spécialisé) ¹	36	28	29%	78%	79%	-1%	3%	0%	3%	31%	25%	6%
Diplôme d'enseignement degré secondaire I pour les écoles de maturité	2	2	0%	50%	50%	0%	0%	0%	0%	50%	50%	0%
Diplôme complémentaire d'enseignement au degré secondaire I pour titulaires d'un diplôme d'enseignement selon l'ancien droit	4	5	-20%	75%	80%	-5%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Diplôme complémentaire d'enseignement au degré secondaire I pour titulaires d'un bachelor d'enseignement degrés préscolaire et primaire	25	20	25%	80%	80%	0%	4%	5%	-1%	60%	65%	-5%
Diplôme d'enseignement degré secondaire I - diplôme spécifique selon la LHEP	99	86	15%	47%	42%	6%	14%	14%	0%	17%	14%	3%
Institut du degré secondaire II ^{2, 3}	311	346	-10%	50%	53%	-3%	5%	5%	1%	54%	56%	-2%
Diplôme discipline unique	55	57	-4%	42%	63%	-21%	11%	5%	6%	49%	63%	-14%
Diplôme discipline unique avec qualification en pédagogie professionnelle	79	93	-15%	57%	49%	7%	9%	5%	3%	53%	54%	-1%
Diplôme double discipline	46	62	-26%	43%	47%	-3%	0%	5%	-5%	65%	63%	2%
Diplôme double discipline avec qualification en pédagogie professionnelle	131	134	-2%	51%	53%	-2%	3%	4%	-1%	53%	51%	2%
Institut de pédagogie curative	240	226	6%	88%	91%	-3%	6%	6%	0%	30%	31%	-1%
Etudes élémentaires	27	27	0%	93%	89%	4%	4%	4%	0%	37%	15%	22%
Pédagogie pour enfants et adolescents présentant un handicap mental	27	33	-18%	89%	94%	-5%	4%	6%	-2%	19%	24%	-6%
Pédagogie pour enfants et adolescents présentant une difficulté d'apprentissage ou un trouble du comportement	169	166	2%	88%	90%	-3%	6%	6%	0%	31%	36%	-4%
Prestations complémentaires pour master en enseignement spécialisé	17	–	–	82%	–	–	18%	–	–	29%	–	–

Institut des degrés préscolaire et primaire NMS	243	251	-3%	90%	88%	1%	5%	4%	1%	23%	20%	4%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire NMS selon la LHEP (bachelor)	243	251	-3%	90%	88%	1%	5%	4%	1%	23%	20%	4%
Total Formations de base	2602	2558	2%	68%	69%	-1%	5%	5%	<1%	33%	33%	<1%

Vue d'ensemble II : évolution du nombre d'étudiants et étudiantes dans les formations de base, par institut



Vue d'ensemble III : étudiants et étudiantes dans les formations additionnelles et complémentaires, par institut et filière d'études, part de femmes, part d'étudiants et étudiantes étrangers et extracantonaux

	Total étudiant-e-s			Part de femmes			Part d'étudiant-e-s étrangers			Part d'étudiant-e-s extracantonaux		
	SA18	SA17	Δ	SA18	SA17	Δ	SA18	SA17	Δ	SA18	SA17	Δ
Institut des degrés préscolaire et primaire	4	1	300%	75%	100%	-25%	0%	0%	0%	25%	0%	25%
Élargissement discipline degré primaire	4	1	300%	75%	100%	-25%	0%	0%	0%	25%	0%	25%
Institut du degré secondaire I	5	3	67%	60%	67%	-7%	20%	33%	-13%	60%	33%	27%
Diplôme additionnel degré secondaire I	3	5	67%	60%	67%	-7%	20%	33%	-13%	60%	33%	27%
Institut du degré secondaire II	5	3	67%	60%	0%	60%	0%	0%	0%	60%	67%	-7%
Diplôme additionnel degré secondaire II	5	2	150%	60%	0%	60%	0%	0%	0%	60%	50%	10%
Diplôme additionnel discipline degré secondaire II avec qualification en pédagogie professionnelle	0	1	-100%	–	0%	–	–	0%	–	–	100%	–
Centres de didactique des disciplines	69	13	431%	72%	85%	-12%	4%	0%	4%	10%	46%	-36%

Joint master en didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives textiles – Design »	15	7	114%	80%	86%	-6%	7%	0%	7%	47%	43%	4%
Joint master en didactique des disciplines « Sport »	27	6	350%	63%	83%	-20%	s.i. ⁴	s.i. ⁴	–	s.i. ⁴	s.i. ⁴	–
Joint master en didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »	27	–	–	78%	–	–	s.i. ⁴	s.i. ⁴	–	s.i. ⁴	s.i. ⁴	–
Total Formations additionnelles et complémentaires	83	20	315%	73%	70%	3%	7%	5%	2%	19%	45%	-26%

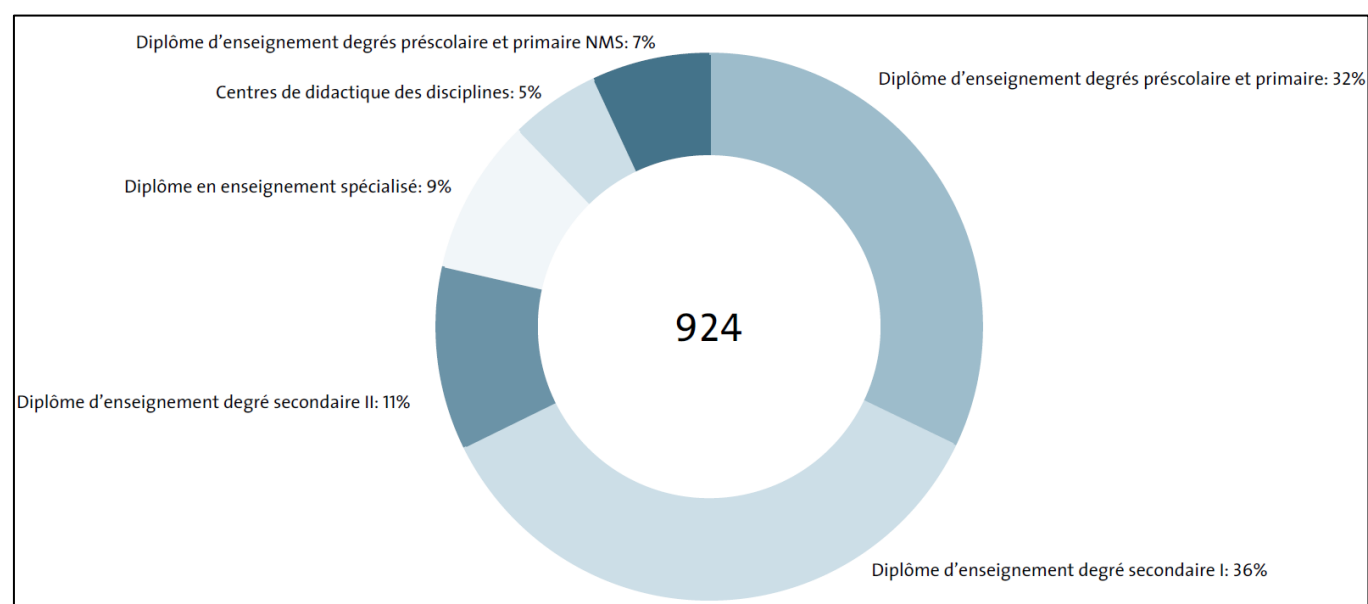
Jours de référence : 15 octobre 2018, 15 octobre 2017

Vue d'ensemble IV : nouveaux étudiants et étudiantes dans les formations de base et les formations additionnelles et complémentaires par filière d'études, et part de femmes, part d'étudiants et étudiantes étrangers et extracantonaux

	Total étudiant-e-s			Part de femmes			Part d'étudiant-e-s étrangers			Part étudiant-e-s extracantonaux		
	SA18	SA17	Δ	SA18	SA17	Δ	SA18	SA17	Δ	SA18	SA17	Δ
Institut des degrés préscolaire et primaire	297	257	16%	80%	84%	-5%	6%	5%	0%	39%	29%	10%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire selon la LHEP – MS (5 ^e à 8 ^e année scolaire)	183	176	4%	72%	80%	-9%	5%	5%	0%	37%	33%	4%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire selon la LHEP (bachelor) – VUS (école enfantine à 4 ^e année scolaire)	94	80	18%	94%	94%	0%	7%	6%	1%	33%	21%	12%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire selon la LHEP (bachelor) – BIL (filière bilingue)	17	–	–	88%	–	–	s.i. ⁴	s.i. ⁴	–	s.i. ⁴	s.i. ⁴	–
Elargissement discipline degré primaire	3	1	200%	100%	100%	0%	0%	0%	0%	33%	0%	33%
Institut du degré du secondaire I	329	326	1%	53%	49%	5%	5%	5%	0%	33%	32%	1%
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education	171	189	-10%	51%	49%	3%	3%	6%	-3%	31%	32%	-1%
Master of Arts PHBern in Secondary Education ¹	104	93	12%	58%	51%	7%	6%	1%	5%	38%	33%	4%
Master of Arts PHBern in Secondary Education (orientation enseignement spécialisé)	15	6	150%	80%	83%	-3%	7%	0%	7%	27%	33%	-7%
Diplôme complémentaire d'enseignement au degré secondaire I pour titulaires d'un diplôme d'enseignement selon l'ancien droit	0	1	-100%	–	100%	–	–	0%	–	–	0%	–
Diplôme complémentaire d'enseignement au degré secondaire I pour titulaires d'un bachelor d'enseignement degrés préscolaire et primaire	6	5	20%	67%	60%	7%	0%	0%	0%	50%	60%	-10%
Diplôme d'enseignement degré secondaire I - diplôme spécifique selon la LHEP	32	31	3%	38%	32%	5%	13%	13%	0%	25%	23%	2%
Diplôme additionnel degré secondaire I	1	1	0%	0%	100%	-100%	0%	100%	-100%	100%	100%	0%
Institut du degré du secondaire II ^{2, 3}	100	110	-9%	38%	53%	-15%	7%	3%	4%	52%	53%	-1%
Diplôme discipline unique	19	12	58%	26%	58%	-32%	16%	0%	16%	42%	58%	-16%
Diplôme discipline unique avec qualification en pédagogie professionnelle	24	31	-23%	54%	55%	-1%	13%	6%	6%	50%	52%	-2%
Diplôme double discipline	11	20	-45%	36%	35%	1%	0%	0%	0%	64%	55%	9%
Diplôme double discipline avec qualification en pédagogie professionnelle	41	44	-7%	32%	61%	-30%	2%	2%	0%	54%	50%	4%
Diplôme additionnel degré secondaire II	5	2	150%	60%	0%	60%	0%	0%	0%	60%	50%	10%

Diplôme additionnel degré secondaire II avec qualification en pédagogie professionnelle	0	1	-100%	–	0%	–	–	0%	–	–	100%	–
Institut de pédagogie curative	85	65	31%	84%	88%	-4%	5%	8%	-3%	32%	32%	-1%
Etudes élémentaires	26	25	4%	92%	88%	4%	4%	4%	0%	38%	16%	22%
Pédagogie pour enfants et adolescents présentant un handicap mental	2	2	0%	100%	100%	0%	0%	50%	-50%	0%	0%	0%
Pédagogie pour enfants et adolescents présentant une difficulté d'apprentissage ou un trouble du comportement	47	33	24%	79%	87%	-8%	4%	8%	-4%	28%	45%	-17%
Prestations complémentaires pour master en enseignement spécialisé (IS1)	1	–	–	0%	–	–	0%	–	–	0%	–	–
Prestations complémentaires pour master en enseignement spécialisé (IPP)	9	–	–	89%	–	–	11%	–	–	44%	–	–
Centres de didactique des disciplines	49	12	308%	71%	92%	-20%	6%	0%	6%	10%	50%	-40%
Joint master en didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives textiles – Design »	11	7	57%	82%	86%	-4%	9%	0%	9%	45%	43%	3%
Joint master en didactique des disciplines « Sport »	11	5	120%	45%	100%	-55%	s.i. ⁴	s.i. ⁴	–	s.i. ⁴	s.i. ⁴	–
Joint master en didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »	27	–	–	78%	–	–	s.i. ⁴	s.i. ⁴	–	s.i. ⁴	s.i. ⁴	–
Institut des degrés préscolaire et primaire (NMS)	64	85	-25%	92%	87%	5%	5%	5%	0%	28%	33%	-5%
Diplôme d'enseignement degrés préscolaire et primaire NMS selon la LHEP (bachelor)	64	85	-25%	92%	87%	5%	5%	5%	0%	28%	33%	-5%
Total Nouveaux étudiant-e-s	924	855	8%	67%	67%	-1%	5%	5%	0%	35%	34%	1%

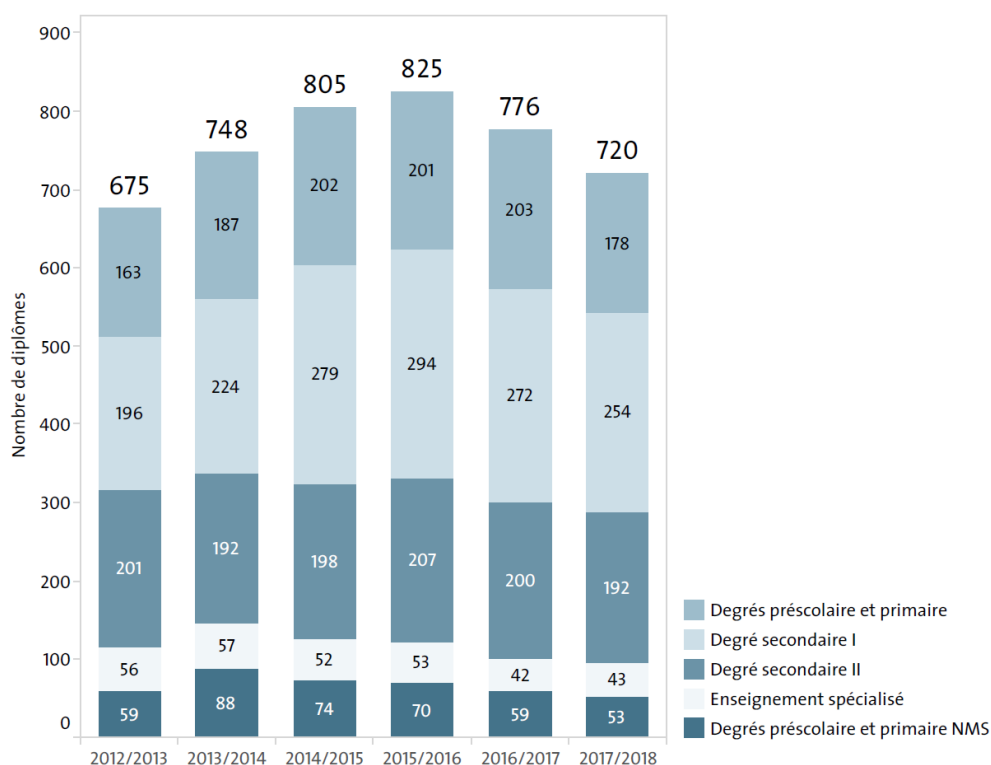
Vue d'ensemble V : nombre de nouveaux étudiants et étudiantes dans les formations de base et les formations additionnelles et complémentaires, par institut



Jour de référence : 15 octobre 2018

Vue d'ensemble VI : nombre de diplômes décernés dans les formations de base

	Femmes	Hommes	Total
Institut des degrés préscolaire et primaire	159	19	178
Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education	153	18	171
Elargissement discipline degré primaire	6	1	7
Institut du degré secondaire I	160	94	254
Bachelor of Arts PHBern in Secondary Education (sans diplôme d'enseignement)	69	44	113
Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I avec Master of Arts PHBern in Secondary Education	78	33	111
Diplôme spécialisé par discipline pour le degré secondaire I	13	17	30
Institut du degré secondaire II	105	87	192
Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité	44	40	84
Diplôme d'enseignement pour les écoles préparant à la maturité avec qualification en pédagogie professionnelle	60	47	107
Diplôme additionnel école préparant à la maturité	1		1
Institut de pédagogie curative	39	4	43
Diplôme d'enseignement spécialisé avec Master of Arts PHBern in Special Needs Education	39	4	43
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	47	6	53
Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire avec Bachelor of Arts PHBern in Pre-Primary and Primary Education	47	6	53
Total	510	210	720

Période de référence : du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018**Vue d'ensemble VII : évolution du nombre de diplômes dans les formations de base et les formations additionnelles et complémentaires, par institut**

Remarques concernant les statistiques

¹ Les étudiants et étudiantes de la filière du degré secondaire I qui sont immatriculés parallèlement dans la filière de bachelor, de master et/ou de diplôme additionnel ne sont pris en compte que dans la filière de master.

² Les étudiants et étudiantes qui suivent la filière d'études complémentaire Arts visuels à la HEAB (degré secondaire II) ne sont pas comptabilisés étant donné qu'ils ne sont pas immatriculés à la PHBern. Nombre au SP 18 : 28 (2017 : 24).

³ Au SA 18, 196 étudiants et étudiantes de la filière du degré secondaire II étant immatriculés en parallèle à l'Université de Berne ou à la HEAB ne paient pas de taxes d'études à la PHBern (SA 17 : 212).

⁴ Les données sur le canton d'origine et la nationalité des étudiants et étudiantes ne sont pas disponibles car l'immatriculation se fait à la haute école de coopération (Kooperationshochschule).

3.2 Collaborateurs et collaboratrices

Vue d'ensemble I : effectifs par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Total Collab.			Part de femmes			Total en %		
	2018	2017	Δ	2018	2017	Δ	2018	2017	Δ
Rectorat	21	19	11%	43%	58%	-15%	2%	2%	0%
Administration centrale	41	50	-18%	41%	38%	3%	4%	5%	-1%
Administration des formations de base*	43	–	–	72%	–	–	4%	–	–
Administration de la formation continue et de la recherche*	21	–	–	57%	–	–	2%	–	–
Institut des degrés préscolaire et primaire (y c. cours préparatoire et centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »)	220	220	0%	75%	75%	0%	21%	21%	0%
Institut du degré secondaire I (y c. centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles »)*	233	280	-17%	47%	51%	-4%	22%	27%	-4%
Institut du degré secondaire II (y c. centre de didactique des disciplines « Sport »)	59	60	-2%	41%	38%	2%	6%	6%	0%
Institut de pédagogie curative	40	37	8%	80%	78%	2%	4%	4%	0%
Institut de formation continue et de formation aux médias (y c. form. continue et rech. en marketing et communication)*	198	214	-7%	60%	59%	1%	18%	20%	-2%
Institut de recherche, développement et évaluation	73	68	7%	75%	79%	-4%	7%	6%	1%
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	87	95	-8%	63%	66%	-3%	8%	9%	-1%
Total**	1036	1043	-1%	61%	61%	0%	100%	100%	0%

* Jusqu'en 2017, les collaborateurs et collaboratrices de l'Administration des formations de base et de l'Administration de la formation continue et de la recherche étaient rattachés à l'Institut de formation continue et de la formation aux médias.

** Une même personne peut être employée à la fois à la PHBern et à l'Institut privé IVP NMS.

Jours de référence : 31 décembre 2018, 31 décembre 2017

Vue d'ensemble II : évolution des effectifs par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	2014	2015	2016	2017	2018
Rectorat	23	25	22	19	21
Administration centrale	24	31	32	50	41
Administration des formations de base	–	–	–	–	21
Administration de la formation continue et de la recherche	–	–	–	–	43
Institut des degrés préscolaire et primaire	198	200	220	220	220
Institut du degré secondaire I (y c. centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles »)*	345	356	336	280	233

Institut du degré secondaire II (y c. centre de didactique des disciplines « Sport »)	66	59	66	60	59
Institut de pédagogie curative	43	45	45	37	40
Institut de formation continue et de formation aux médias (y c. form. continue et rech. en marketing et communication)*	244	244	224	214	198
Institut de recherche, développement et évaluation	47	54	62	68	73
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	85	92	92	95	87
Total	1075	1106	1099	1043	1036

* Jusqu'en 2017, les collaborateurs et collaboratrices de l'Administration des formations de base de l'Administration de la formation continue et de la recherche étaient rattachés à l'Institut de formation continue et de la formation aux médias.

Jours de référence : 31 décembre de chaque année

Vue d'ensemble III : postes à plein temps par unité organisationnelle

Unité organisationnelle	Total postes à plein temps			Part de femmes			Total en %		
	2018	2017	Δ	2018	2017	Δ	2018	2017	Δ
Rectorat	17.2	15.7	10%	43%	57%	-14%	4%	4%	0%
Administration centrale	37.5	43.0	-13%	41%	36%	5%	8%	9%	-1%
Administration des formations de base*	31.3	–	–	70%	–	–	7%	–	–
Administration de la formation continue et de la recherche*	15.0	–	–	44%	–	–	3%	–	–
Institut des degrés préscolaire et primaire (y c. cours préparatoire et centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »)	80.1	76.0	5%	74%	72%	2%	17%	16%	1%
Institut du degré secondaire I (y c. centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles »)*	76.2	103.3	-26%	51%	55%	-4%	16%	22%	-6%
Institut du degré secondaire II (y c. centre de didactique des disciplines « Sport »)	22.8	23.4	-3%	51%	49%	2%	5%	5%	0%
Institut de pédagogie curative	24.2	23.4	3%	77%	80%	-3%	5%	5%	0%
Institut de formation continue et de formation aux médias (y c. form. continue et rech. en marketing et communication)*	103.6	116.1	-11%	59%	57%	2%	22%	25%	-3%
Institut de recherche, développement et évaluation	43.1	39.4	9%	75%	77%	-2%	9%	9%	1%
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	22.1	24.2	-9%	57%	59%	-2%	4%	5%	-1%
Total	473.1	464.5	2%	60%	60%	1%	100%	100%	0%

* Jusqu'en 2017, les collaborateurs et collaboratrices de l'Administration des formations de base et de l'Administration de la formation continue et de la recherche étaient rattachés à l'Institut de formation continue et de la formation aux médias.

Jours de référence : 31 décembre 2018, 31 décembre 2017

Vue d'ensemble IV : évolution des postes à plein temps par unité organisationnelle

Unité d'organisation	2014	2015	2016	2017	2018
Rectorat	14.0	17.2	16.2	15.7	17.2
Administration centrale	20.7	26.6	27.0	43.0	37.5
Administration des formations de base*	–	–	–	–	31.3
Administration de la formation continue et de la recherche*	–	–	–	–	15.0
Institut des degrés préscolaire et primaire (y c. cours préparatoire et centre de didactique des disciplines « Sciences naturelles, humaines, sociales et développement durable »)	63.3	67.4	73.1	76.0	80.1
Institut du degré secondaire I (y c. centre de didactique des disciplines « Activités créatives manuelles et activités créatives sur textiles »)*	98.1	104.2	106.4	103.3	76.2

Institut du degré secondaire II (y c. centre de didactique des disciplines « Sport »)	23.1	21.2	22.9	23.4	22.8
Institut de pédagogie curative	22.6	25	24.2	23.4	24.2
Institut de formation continue et de formation aux médias (y c. form. continue et rech. en marketing et communication)*	122.5	120.6	117.0	116.1	103.6
Institut de recherche, développement et évaluation	23.2	26.7	30.7	39.4	43.1
Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS	24.3	25.5	23.6	24.2	22.1
Total	411.8	434.4	441.1	464.5	473.1

* Jusqu'en 2017, les collaborateurs et collaboratrices de l'Administration des formations de base de l'Administration de la formation continue et de la recherche étaient rattachés à l'Institut de formation continue et de la formation aux médias.

Jours de référence : 31 décembre de chaque année

Vue d'ensemble V : personnes selon les fonctions

Catégories de fonctions	Total			Part de femmes			Total en %		
	Collaborateurs/trices								
	2018	2017	Δ	2018	2017	Δ	2018	2017	Δ
Direction de la haute école	10	10	0%	40%	40%	0%	1%	1%	0%
Responsables des domaines, des programmes prioritaires et des centres de didactique des disciplines	35	37	-5%	69%	70%	-2%	3%	3%	0%
Responsables des divisions, des sections et des équipes	21	28	-25%	38%	29%	10%	2%	3%	-1%
Collaborateurs / collaboratrices administratifs	152	153	-1%	63%	62%	0%	14%	14%	0%
Collaborateurs / collaboratrices scientifiques	91	82	11%	70%	71%	0%	8%	8%	0%
Enseignants et enseignantes	445	420	6%	60%	58%	2%	41%	38%	3%
Formateurs et formatrices en établissement avec mandat élargi	257	277	-7%	61%	61%	0%	24%	25%	-1%
Assistants et assistantes, doctorants et doctorantes	79	82	-4%	59%	67%	-8%	7%	8%	0%
Total*	1090	1089	<1%	61%	61%	<1%	100%	100%	0%

* Une même personne peut occuper plusieurs fonctions.

Jours de référence : 31 décembre 2018, 31 décembre 2017

Vue d'ensemble VI : postes à plein temps selon les fonctions

Catégories de fonctions	Total			Part de femmes			Total en %		
	postes à plein temps								
	2018	2017	Δ	2018	2017	Δ	2018	2017	Δ
Direction de la haute école	10.0	10.0	0%	40%	40%	0%	2%	2%	0%
Responsables des domaines, des programmes prioritaires et des centres de didactique des disciplines	25.9	27.6	-6%	69%	68%	1%	5%	6%	-1%
Responsables des divisions, des sections et des équipes	19.4	23.3	-17%	38%	31%	7%	4%	5%	-1%
Collaborateurs / collaboratrices administratifs	112.5	109.8	2%	59%	59%	0%	24%	24%	0%
Collaborateurs / collaboratrices scientifiques	52.2	48.3	8%	68%	69%	-1%	11%	10%	1%
Enseignants et enseignantes	202.3	195.7	3%	61%	60%	1%	43%	42%	1%
Formateurs et formatrices en établissement avec mandat élargi	17.1	16.5	4%	60%	59%	1%	4%	4%	0%
Assistants et assistantes, doctorants et doctorantes	33.7	33.3	1%	64%	70%	-6%	7%	7%	0%
Total*	473.1	464.5	2%	60%	60%	1%	100%	100%	0%

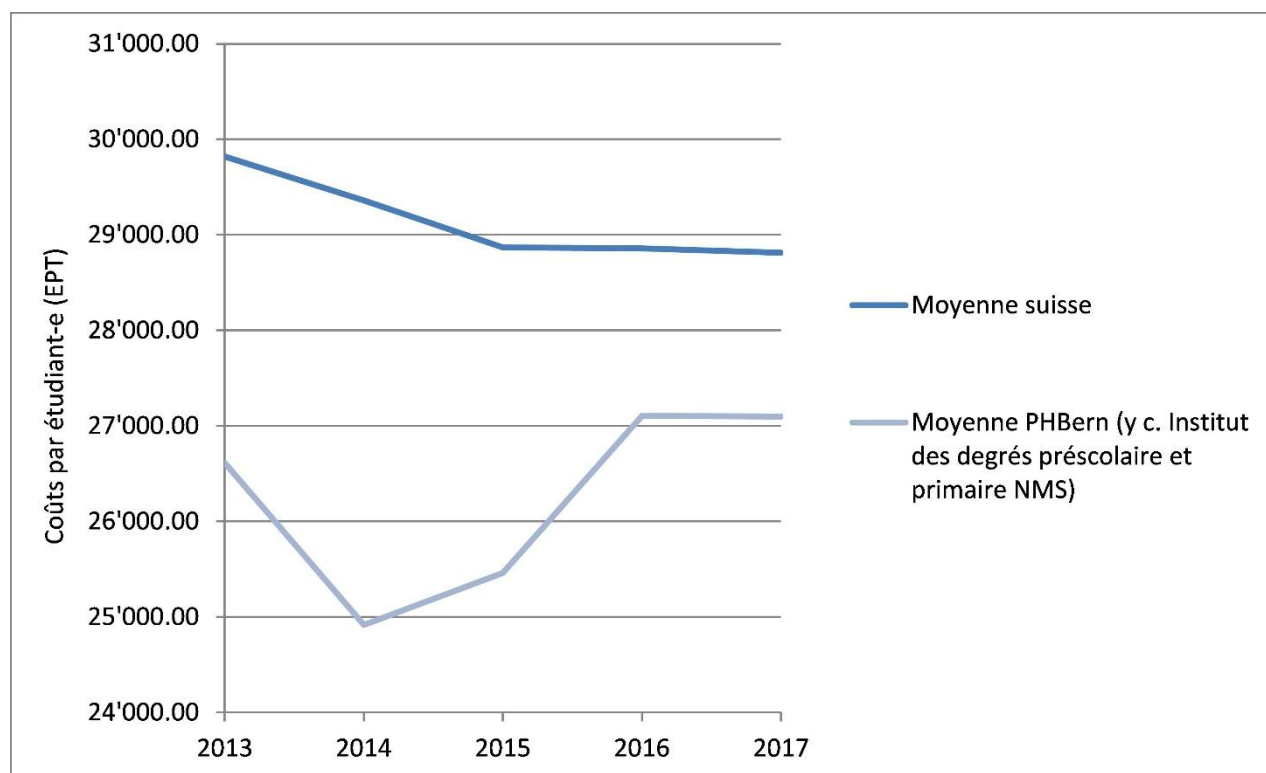
* Une même personne peut occuper plusieurs fonctions.

Jours de référence : 31 décembre 2018, 31 décembre 2017

3.3 Coûts de formation par étudiant ou étudiante (équivalent plein temps)

	2013	2014	2015	2016	2017
Coûts moyens pour la PHBern (y c. l'IVP NMS)	CHF 26 616	CHF 24 919	CHF 25 461	CHF 27 107	CHF 27 100
Moyenne suisse	CHF 29 820	CHF 29 362	CHF 28 868	CHF 28 857	CHF 28 814

Vue d'ensemble I : évolution des coûts par étudiant ou étudiante, par équivalent plein temps



3.4 Organes

Conseil de l'école

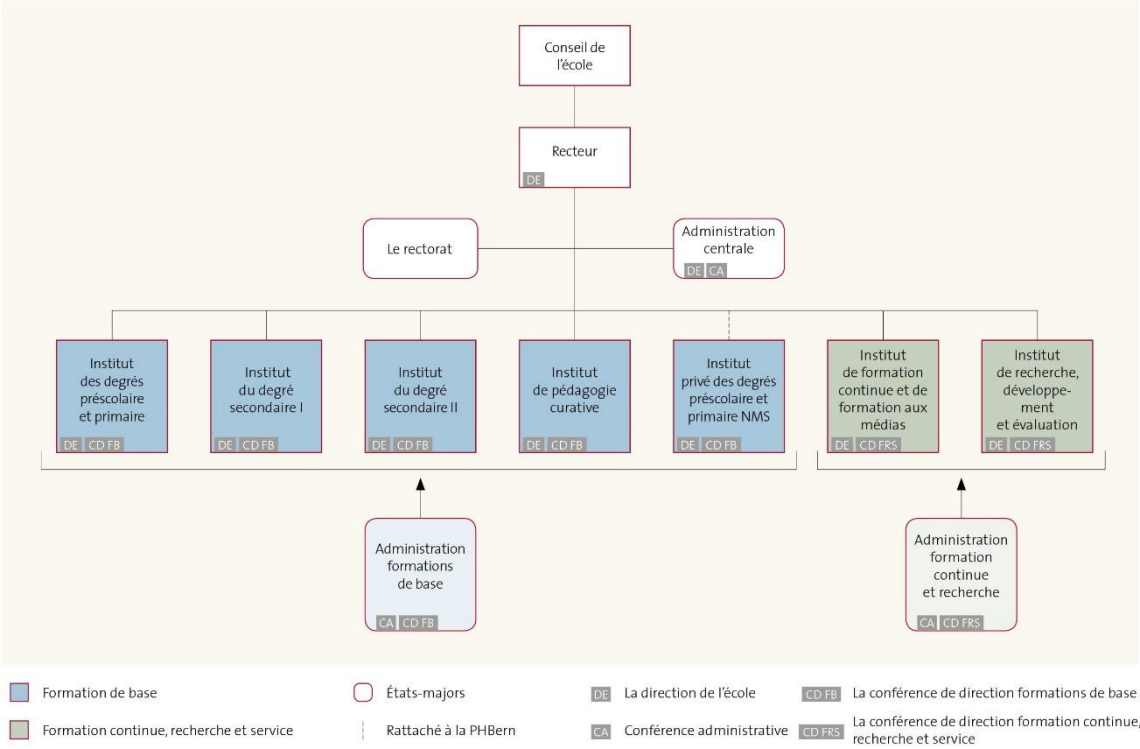
Elisabeth Schenk Jenzer (présidente)	Rectrice du Gymnasium Kirchenfeld
Dr Eliane Siegenthaler (vice-présidente)	Médecin-chef de la polyclinique en psychiatrie infantile et juvénile et de l'hôpital de jour des Services psychiatriques universitaires (SPU) de Berne
Prof. Zoltán M. Balogh	Professeur et co-directeur de l'Institut de mathématiques de l'Université de Berne
Therese Hilfiker	Senior HR Business Partner, CSL Behring Suisse
Christine Hostettler	Enseignante, école Morillon
Catherine Hüppi	Enseignante du degré secondaire et co-directrice de l'Oberstufenzentrum Rapperswil, BE
Prof. Thomas Längin	Enseignant à la Haute école spécialisée bernoise
Prof. Martin Schäfer	Recteur de la PHBern
Ursula Fiechter	Enseignante à l'Institut des degrés préscolaire et primaire, représentante du corps enseignant de la PHBern
Raymond Wiedmer	Etudiant à l'Institut du degré secondaire I, représentant des étudiants et étudiantes de la PHBern (depuis le 1 ^{er} août 2018)
Simone Knödler-Gilgen (voix consultative)	Cheffe de la Section des hautes écoles pédagogiques, représentante de la Direction de l'instruction publique
A quitté le conseil de l'école :	
Danik Frautschi	Etudiant à l'Institut du degré secondaire I, représentant des étudiants et étudiantes de la PHBern (au 31 juillet 2018)

Direction de l'école

Prof. Martin Schäfer (président)	Recteur
Prof. Daniel Steiner	Institut des degrés préscolaire et primaire
Prof. Andrea Schweizer	Institut du degré secondaire I
Prof. Marc Eyer	Institut du degré secondaire II
Prof. Michael Eckhart	Institut de pédagogie curative
Prof. Gottfried Hodel	Institut de formation continue et de formation aux médias
Prof. Doris Edelmann	Institut de recherche, développement et évaluation
Prof. Martin Stadelmann	Institut privé des degrés préscolaire et primaire NMS
A quitté la direction de l'école :	
Barbara Moosmann	Administration centrale (au 30 septembre 2018)

Organigramme

Organigramme



Etat : août 2018

4 Comptes annuels

Conformément aux dispositions de la loi sur la Haute école pédagogique germanophone, l'établissement des comptes de la PHBern doit répondre à des normes établies. L'ensemble des recommandations techniques pour l'établissement des comptes selon les normes Swiss GAAP RPC sont en l'occurrence applicables.

4.1 Remarques relatives aux comptes annuels

Résultats

Les comptes annuels 2018 de la PHBern se soldent par une perte de KCHF 1116. Cette perte est inférieure de KCHF 244 à celle de l'exercice précédent, qui était de KCHF 1360. Depuis 2015, la PHBern présente des résultats annuels négatifs qui doivent être couverts en recourant aux réserves. Les années à venir connaîtront aussi des pertes, selon la planification. Ce déficit de financement sera pris en considération, lors des travaux préparatoires du mandat de prestations 2022-2025, pour la détermination de la subvention cantonale annuelle (voir aussi la section 2.1).

Subvention cantonale et recettes

En 2018, la subvention cantonale se chiffre à KCHF 59 525 selon l'ACE 1354/2017 du 13 décembre 2017. Elle se montait à KCHF 58 955 pour l'exercice précédent. Pour 2019, elle est budgétisée à KCHF 60 105.

En sus de la subvention cantonale, le canton finance également les offres de formation continue dans le cadre du projet Passepartout (KCHF 900) et de l'introduction du *Lehrplan 21* (KCHF 700). En outre, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) dédommage la PHBern à hauteur de KCHF 750 pour des prestations contractuelles. Pour le Case management, la PHBern reçoit de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) une contribution de KCHF 400.

Dans l'ensemble de la PHBern, le nombre d'étudiants et étudiantes a augmenté, y compris le nombre des étudiants et étudiantes extracantonaux, ce qui accroît de KCHF 113 les recettes issues des taxes d'études et des contributions AHES. La décision prise par la conférence des cantons signataires de cet accord de réduire le tarif de KCHF 25,5 à KCHF 24 pour 60 crédits ECTS (une année d'études à plein temps) à compter de l'année d'études 2017-2018 a eu une incidence négative sur les recettes AHES. Au total, ces recettes atteignent KCHF 13 727 (exercice précédent : KCHF 13 665). En 2018, les taxes d'études ont augmenté de KCHF 51, ce qui les porte à KCHF 4304 (exercice précédent : KCHF 4253).

Les produits de la recherche issus de projets financés par des fonds de tiers ont augmenté de KCHF 96 (financements du FNS et d'autres contributeurs externes). Les produits issus des projets, en augmentation, ont atteint KCHF 1910. La croissance repose sur le développement stratégique lancé en 2015 pour le domaine de prestations *Recherche, développement et évaluation*.

Les produits provenant de la fourniture de services présentent une croissance de KCHF 194 par rapport à 2017 et atteignent KCHF 1793. Cette augmentation est due notamment à un projet portant sur des moyens d'enseignement et à des mandats supplémentaires confiés par d'autres institutions.

Charges

Le montant des traitements et des prestations sociales versés, prestations aux institutions de prévoyance incluses, atteint KCHF 74 626 et constitue le poste de charges le plus important (85,9 %). L'augmentation de KCHF 1660 par rapport à l'exercice précédent est plus modeste que prévu compte tenu de la hausse du nombre d'étudiants et étudiantes et de l'augmentation du nombre de projets de recherche. La raison tient essentiellement aux charges de salaires plus faibles que l'année précédente du fait de postes vacants, ce qui a un effet non récurrent.

Aux cours des deux dernières années, KCHF 354 ont été investis pour le renouvellement de l'infrastructure informatique. Les travaux de ce projet ont été suspendus pendant six mois environ pour faire un

point de la situation. Le projet sera poursuivi au 1^{er} trimestre 2019. Des coûts pouvant atteindre KCHF 2000 sont à prévoir pour les prochaines années.

4.2 Bilan

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2018	31.12.2017
Liquidités	1	6971	8028
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	10 065	8511
Autres créances à court terme	3	1	1
Stocks	4	10	7
Actifs de régularisation	5	1040	937
Actif circulant		18 086	17 484
Immobilisations corporelles	6	432	98
Immobilisations incorporelles	7	124	81
Actif immobilisé		556	179
ACTIF		18 642	17 663
Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	8	-967	-1631
Autres dettes à court terme	9	-2515	-2
Passifs de régularisation	10	-6579	-5845
Provisions	13	-1104	-1238
Capitaux de tiers à court terme		-11 164	-8716
Autres dettes à long terme	11	-733	-716
Engagements de prévoyance	12	-14 772	-14 747
Provisions	13	-1002	-1398
Capitaux de tiers à long terme		-16 507	-16 860
Total Capitaux de tiers		-27 671	-25 576
Fonds propres		9030	7913
PASSIF		-18 642	-17 663

Remarque : les rubriques du bilan sont présentées conformément aux normes SAP. Les actifs sont précédés du signe + et les passifs du signe -.

4.3 Compte de résultat

Montants en KCHF	Chiffre en annexe	31.12.2018	31.12.2017
Financement de base	14	-76 560	-75 877
Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	15	-1910	-1814
Taxes d'études	16	-4304	-4253
Produits divers	16	-3029	-2871
Diminution de produits	16	0	-3
Produits		-85 802	-84 817
Autres contributions à des tiers	17	3065	3244
Charges de personnel	18	75 807	74 571
Autres charges d'exploitation	19	7918	8250
Amortissements	6, 7, 20	100	54
Charges		86 889	86 119
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1087	1302
Charges financières	21	16	6
Produits financiers	21	-3	-2
Résultat financier		13	4
RÉSULTAT ORDINAIRE		1099	1306
Modification des fonds affectés	11	17	54
RÉSULTAT FONDS		17	54
RÉSULTAT ANNUEL bénéfice (-) / perte (+)		1116	1360

Remarque : les rubriques du compte de résultat sont présentées conformément aux normes SAP.
Les actifs sont précédés du signe + et les passifs du signe -.

4.4 Tableau des flux de trésorerie

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Résultat annuel bénéfice (+) / perte (-)	-1116	-1360
+/- Amortissements / réévaluations avec incidence sur le résultat	100	54
+/- Diminution/augmentation de provisions sans incidence sur les fonds	-396	-100
+/- Autres charges / produits sans incidence sur les fonds	42	-284
+/- Diminution/augmentation de livraisons et de créances résultant de prestations	-1553	1264
+/- Diminution/augmentation de stocks	-2	0
+/- Diminution/augmentation des actifs de régularisation	-103	-528
+/- Diminution/augmentation des dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	-693	913
+/- Diminution/augmentation d'autres dettes à court terme	-1	-3
+/- Diminution/augmentation des passifs de régularisation	733	665
+/- Diminution/augmentation des provisions à court terme	-134	390
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'exploitation (cashflow opérationnel)	-3123	1011
- Investissements (achat) d'immobilisations corporelles	-403	-23
- Investissements (achat) d'immobilisations incorporelles	-45	-21
Flux financiers (entrées et sorties) provenant de l'activité d'investissement	-448	-44
Total flux financiers (entrées et sorties) = variation des flux financiers nets	-3571	967
Liquidités nettes initiales	8028	7061
Liquidités nettes finales	4457	8028
Variation des flux financiers entrées (+) / sorties (-)	-3571	967

4.5 Tableau des fonds propres au 31.12.2018

Montants en KCHF	Réserves d'évaluation Etat	Réserves provenant de bénéfices Etat	Réserves provenant de bénéfices Fonds de tiers	Total
Fonds propres au 01.01.2016	25 540	-19 958	-182	5400
Bénéfice (-) / perte sur l'année (+)	0	1153	0	1153
Fonds propres au 31.12.2016	25 540	-18 805	-182	6553
Fonds propres au 01.01.2017	25 540	-18 805	-182	6553
Bénéfice (-) / perte sur l'année (+)	0	1360	0	1360
Fonds propres au 31.12.2017	25 540	-17 445	-182	7913
Fonds propres au 01.01.2018	25 540	-17 445	-182	7913
Bénéfice (-) / perte sur l'année (+)	0	1116	0	1116
Fonds propres au 31.12.2018	25 540	-16329	-182	9030

Remarque : les rubriques du bilan sont présentées conformément aux normes SAP. Les actifs sont précédés du signe + et les passifs du signe - .

Bénéfice/perte sur l'année

La PHBern enregistre une perte de KCHF 1116, légèrement inférieure à celle de l'année précédente (KCHF 1360).

Réserves provenant de bénéfices (Etat)

La PHBern ne peut distribuer aucun bénéfice. Le résultat de l'exercice 2018 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes par le Conseil-exécutif. En 2018, en raison de la perte enregistrée sur l'année, les réserves issues du bénéfice diminuent, passant de KCHF 17 445 à KCHF 16 329.

Fonds propres négatifs

La PHBern présente au 31 décembre 2018 (et depuis 2014) un solde de fonds propres négatif de KCHF 9030, constitué de réserves provenant de bénéfices d'un total de KCHF 16 510 et de réserves d'évaluation négatives de KCHF 25 540. Les réserves d'évaluation négatives reposent sur le passage de la PHBern au système de subventionnement depuis le 1^{er} janvier 2014 (avec redéfinition du bilan d'ouverture au 01.01.2014 selon les normes GAAP RPC) et sont dues en majeure partie à la première saisie [constitution de provisions] des engagements de prévoyance envers les caisses de pension [CPB et CA-CEB]). Les fonds propres négatifs n'influencent pas directement la marche ordinaire des affaires. Le canton garantit des liquidités suffisantes à la PHBern (art. 48h OHEP), dont la solvabilité n'est pas menacée.

4.6 Annexe

Généralités

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil de l'école le 9 avril 2019. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif et seront ensuite présentés au Grand Conseil lors de sa session de septembre 2019.

Principe d'établissement du bilan et principe d'évaluation

L'inscription au bilan est régie par le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes. Les actifs sont évalués aux coûts d'acquisition ou de revient et les dettes à la valeur nominale. Les principes appliqués aux principales rubriques des comptes annuels sont présentés ci-après.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que le compte courant Administration des finances en cas de solde positif. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et de prestations et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel.

Stocks

Les stocks sont évalués sur la base du coût d'acquisition ou de revient ou, si ce coût devait être inférieur, sur la base du prix net du marché.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. Tant qu'un objet entièrement amorti reste utilisé, sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements correspondants ne sont pas sortis des comptes. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est déterminée comme suit :

Classes d'immobilisation	Durée d'utilisation
Machines et appareils	5 ans
Mobilier et équipement	10 à 15 ans
Bureautique, matériel informatique et systèmes de communication	3 à 5 ans
Véhicules	4 à 6 ans
Instruments de musique	10 à 50 ans
Ouvrage dans des immeubles loués	10 ans ou durée maximale de location

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles développées par un prestataire externe ainsi que les brevets et licences. Les solutions logicielles créées par la PHBern elle-même sont également incluses dans les immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles ne doivent pas être enregistrées à une valeur supérieure au coût d'acquisition et sont amorties de façon linéaire sur une durée de cinq ans. Tant qu'un objet entièrement amorti reste utilisé, sa valeur d'acquisition et le cumul des amortissements correspondants ne sont pas sortis des comptes. La valeur des immobilisations incorporelles doit être réexaminée à la date du bilan. Il convient de procéder éventuellement à des dépréciations supplémentaires d'actifs à la charge du résultat de la période.

Dettes à court terme liées aux livraisons et prestations

Les dettes englobent les engagements sur livraisons et prestations. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est fixée à un an maximum et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Les paiements non attribuables sont comptabilisés sur le compte d'attente et mentionnés sous cette rubrique jusqu'à leur attribution définitive.

Les engagements envers des fonds de tiers sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de la PHBern qui sont encore en suspens à la date du bilan.

Les soldes créditeurs sur le compte courant Administration des finances sont des dettes contractées auprès de la trésorerie du canton. Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires générées par les activités financières. Le bilan est établi à la valeur nominale.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation servent exclusivement à affecter les produits et les charges à la période concernée. Ils sont évalués à la valeur nominale.

Provisions à court et à long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à douze mois sont comptabilisées dans les capitaux de tiers à court terme, les provisions dont l'échéance est supérieure à douze mois dans les capitaux de tiers à long terme.

Une provision est un engagement, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables. L'événement doit s'inscrire avant la date du bilan. Il constitue le fait générateur d'obligation et consiste en un événement débouchant sur une obligation juridique ou implicite. Les soldes horaires, les comptes épargne-temps et les vacances des collaborateurs et collaboratrices, de même que les rentes spéciales et rentes de rattachement, sont considérés comme des provisions. La provision est constituée sur les postes de charges correspondants. La réduction ou la dissolution des provisions doit avoir lieu dans le même domaine du compte de résultats que la constitution des provisions. Les différentes évolutions des provisions figurent dans le tableau de variation des provisions.

Autres dettes à long terme

Les fonds sont des moyens financiers affectés pour assurer le financement de certaines tâches prises en compte séparément. L'utilisation des fonds est définie dans les règlements correspondants s'appuyant sur l'ordonnance sur la haute école pédagogique germanophone. L'utilisation étant liée, les comptes des fonds doivent être gérés sous la forme de capital étranger à long terme.

Engagements de prévoyance à long terme

La PHBern est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB) et à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Les incidences économiques des plans de prévoyance sur la PHBern sont évaluées à la date du bilan. L'activation d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (p. ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (p. ex. contribution à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Créances et engagements conditionnels

Les créances et engagements conditionnels sont des cautionnements, des obligations de garantie et des constitutions de gage en faveur de tiers ou à leur charge. Les créances et engagements conditionnels ainsi que les autres créances et engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués à la date du bilan et publiés en conséquence.

Transactions avec des parties liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Sont considérées comme parties liées à la PHBern au sens du guide comptable toutes les participations supérieures à 20 %, le canton de Berne ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école. Toutes les transactions substantielles avec des parties liées, ainsi que les créances ou engagements en résultant, doivent être mentionnés séparément dans les comptes annuels.

Compte des flux de trésorerie

La variation survenant dans les liquidités nettes (fonds) découle des positions suivantes : caisse, compte postal, compte bancaire, compte courant Administration des finances, compte transfert de fonds.

Postes budgétaires en devises étrangères

Les actifs et les passifs dans des devises étrangères sont convertis en francs suisses à la date du bilan. On applique pour ce faire le cours de conversion à la date du bilan conformément à oanda.com.

Explications relatives à certaines rubriques des comptes annuels

1. Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Caisse	16	19
Poste	6299	6768
Banque	656	195
Compte courant Administration des finances	0	1046
Total des liquidités	6971	8028

Le canton de Berne est responsable de la trésorerie de la PHBern. Le paiement des salaires, les opérations financières importantes entre les hautes écoles bernoises et la subvention cantonale transitent par le compte courant Administration des finances. Fin 2017, la PHBern avait des réserves d'évaluation négatives de KCHF 25 540 et un bénéfice reporté (incluant les pertes 2018 et les réserves de fonds de tiers) de KCHF 16 510. Il en résulte au total des fonds propres négatifs de KCHF 9030. La planification financière de la PHBern indique que des pertes sont à attendre également pour les prochains exercices. Pour ces raisons, le compte courant restera tendanciellement négatif (cash out) et enregistrera de plus fortes pertes annuelles. Le compte est désormais inscrit au passif sous forme de dette (point 9, Autres dettes à court terme).

2. Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Créances résultant de livraisons et de prestations	10 065	8511
Ducroire	0	0
Total Créances résultant de livraisons et de prestations	10 065	8511

Le montant élevé des créances est notamment lié à la facture d'un montant de KCHF 8144 relative à l'AHES du semestre d'automne 2018 ayant comme date de référence le 15 novembre 2018 et un délai de paiement de 60 jours. Des taxes d'études ont par ailleurs été facturées en décembre 2018 pour le semestre de printemps 2019. La part de ces créances correspondant à l'année 2019, y compris la part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS, est compensée dans les passifs de régularisation. Le risque lié aux pertes sur débiteurs étant faible, la constitution d'un ducroire n'est pas nécessaire.

3. Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Autres créances à court terme	1	1
Total Autres créances à court terme	1	1

Les autres créances à court terme englobent KCHF 1 pour un dépôt en espèces sur le compte douanier PCD.

4. Stocks

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Stocks de fournitures et de matériel d'exploitation	10	7
Total Stocks	10	7

Les stocks comprennent les réserves en pellets de bois, qui ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

5. Actifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Dépenses payées à l'avance	509	573
Produits non encaissés	530	363
Total Actifs de régularisation	1040	937

Diverses factures concernant l'année 2019 ont été payées à l'avance et régularisées pour la fin de l'année, surtout dans le domaine des charges d'exploitation des bâtiments, de l'informatique et des contributions de membres. En outre, les soldes horaires négatifs des collaborateurs et collaboratrices sont transférés des provisions à court terme dans les passifs vers les actifs. Dans la rubrique « Produits non encaissés », des recettes provenant d'une part de régularisations de factures en cours pour le centre de didactique des disciplines et d'autre part de projets n'ont pas encore été perçues. La facturation des produits des services de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS se fait chaque semestre et les services relevant du domaine de prestations des formations de base ne sont facturés qu'après l'année d'études.

6. Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Ma- chines et appareils	Mobilier et équi- pement	Autres immobili- sations corpo- relles	Immobili- sations en cours de cons- truction / corpo- relles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2017	138	55	612	0	805
Entrées	0	0	0	23	23
Reclassifications	0	0	23	-23	0
Valeur comptable brute au 31.12.2017	138	55	635	0	828
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2017	-115	-38	-545	0	-699
Amortissements planifiés	-6	-4	-22	0	-32
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2017	-121	-42	-567	0	-731
Valeur comptable nette au 01.01.2017	23	17	67	0	106
Valeur comptable nette au 31.12.2017	16	13	68	0	98
Valeur comptable brute au 01.01.2018	138	55	635	0	828
Entrées	0	0	0	403	403

Reclassifications	7	92	239	-338	0
Valeur comptable brute au 31.12.2018	145	147	875	65	1231
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2018	-121	-42	-567	0	-731
Amortissements planifiés	-7	-9	-53	0	-69
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2018	-129	-51	-620	0	-799
Valeur comptable nette au 01.01.2018	16	13	68	0	98
Valeur comptable nette au 31.12.2018	16	96	255	65	432

Les acquisitions dont le montant unitaire dépasse 5000 francs sont portées à l'actif. En 2018, des investissements pour la Maison de la musique (équipement initial) et des modernisations techniques à l'Helvetiaplatz ont été portés à l'actif. Au total, la valeur comptable nette a surtout augmenté en raison de l'équipement initial de la Maison de la musique, constitue une dépense unique. Fin 2018, une modernisation technique est en cours à la Weltstrasse.

7. Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Projets TED	Immobilisations en cours de construction / incorporelles	Total
Valeur comptable brute au 01.01.2017	1667	0	52	1719
Entrées	0	0	21	21
Reclassifications	21	52	-73	0
Valeur comptable brute au 31.12.2017	1688	52	0	1740
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2017	-1636	0	0	-1636
Amortissements planifiés	-12	-10	0	-22
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2017	-1648	-10	0	-1659
Valeur comptable nette au 01.01.2017	31	0	52	83
Valeur comptable nette au 31.12.2017	40	42	0	81
Valeur comptable brute au 01.01.2018	1688	52	0	1740
Entrées	0	0	74	74
Reclassifications	74	0	-74	0
Valeur comptable brute au 31.12.2018	1761	52	0	1814
Corrections de valeur cumulées au 01.01.2018	-1648	-10	0	-1659
Amortissements planifiés	-21	-10	0	-31
Corrections de valeur cumulées au 31.12.2018	-1669	-21	0	-1690
Valeur comptable nette au 01.01.2018	40	42	0	81
Valeur comptable nette au 31.12.2018	93	31	0	124

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles a passé de KCHF 81 à KCHF 124. Diverses licences à effet comptable unique ont été portées à l'actif en 2018. Les investissements faits en 2018 sans effet sur les liquidités (paiement durant l'exercice suivant) se montent à KCHF 29.

8. Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Fournisseurs de biens et de matériel (créanciers)	-965	-1631
Dettes résultant de livraisons et de prestations de parties liées	-2	0
Total Dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations	-967	-1631

Les dettes à court terme résultant de livraisons et de prestations comptabilisées à la fin de l'année n'arri-vent pas encore à échéance et seront payées aux créanciers dans les délais fixés.

9. Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Compte courant Administration des finances	-2514	0
Autres dettes à court terme	-1	-2
Total Autres dettes à court terme	-2515	-2

Le compte courant de l'Administration des finances présente un solde négatif depuis l'exercice 2018 et figure sous les autres dettes à court terme (explication détaillée au point 1, Liquidités).

10. Passifs de régularisation

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
PT dépenses impayées	-880	-425
PT recettes déjà encaissées	-5699	-5420
Total Passifs de régularisation	-6579	-5845

La rubrique des passifs transitoires (PT) « Dépenses impayées » tient surtout compte des honoraires impayés en faveur de formateurs et formatrices en établissement (KCHF 329). Des factures d'informatique impayées pour l'exercice 2018 ont également été régularisées pour un montant de KCHF 478.

Sous la rubrique des passifs transitoires (PT) « Recettes déjà encaissées », les opérations suivantes, pour l'essentiel, ont été comptabilisées :

Les contributions AHES du semestre d'automne (part 2019 et part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS) ont été régularisées pour un montant de KCHF 1986. Les taxes d'études pour le semestre d'automne (part 2019) et pour le semestre de printemps 2019 (y c. part de l'Institut des degrés préscolaire et primaire NMS) ont été régularisées pour un montant de KCHF 2364. Les recettes déjà encaissées pour l'Institut de formation continue et de formation aux médias ont été régularisées pour un montant de KCHF 455. Les recettes provenant de projets ont été réduites de KCHF 779 sur la base de l'avancement des projets (comparaison avec les charges).

11. Autres dettes à long terme

Montants en KCHF	Existant initial	Recettes internes	Utilisation	Existant final
Kulturpromille	-716	-174	157	-733
Total Autres dettes à long terme (fonds)	-716	-174	157	-733

Géré à la manière d'un fonds, Kulturpromille est une offre de la PHBern visant à promouvoir les activités culturelles. En 2018, les fonds utilisés ont dépassé les fonds reçus (KCHF 13). Ce recul n'apparaît pas dans le solde existant en raison d'une correction apportée à une régularisation de 2017. En 2018, les fonds ont été utilisés principalement pour verser des contributions à Unisport, pour financer des projets culturels et pour soutenir des étudiants et étudiantes en situation financière difficile.

12. Engagements de prévoyance

Avantage économique / engagement économique et charges de prévoyance Montants en KCHF	Excédent de couverture / découvert	Part économique (avantage/engagement)		Variations avec incidence sur le résultat p/r année préc.	Contributions régularisées pour la période	Charges de prévoyance dans charges du personnel	
	31.12.18	31.12.18	31.12.17			31.12.18	31.12.17
Institution de prévoyance CPB	-17 968	-9093	-9288	-195	7460	7485	6926
Institution de prévoyance CACEB	-4297	-5679	-5459	220			
Total Engagements de prévoyance	-22 265	-14 772	-14 747	25	7460	7485	6926

Fin 2018, les collaborateurs et collaboratrices de la PHBern sont assurés comme suit : Caisse de pension bernoise (CPB), 332 EPT pour 473 assurés, et Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), 104 EPT pour 426 assurés.

Au 31 décembre 2018, la CPB présentait un degré de couverture de 91,5 % (contre 95,2 % l'année précédente), ce qui correspond pour la PHBern à un découvert de KCHF 17 968 à cette même date (contre KCHF 9 690 l'année précédente). Au 31 décembre 2018, le degré de couverture de la CACEB s'élevait à 90,3 % (contre 94,7 % l'année précédente), ce qui correspond pour la PHBern à un découvert de KCHF 4297 à cette même date (contre KCHF 2241 l'année précédente). Fin 2018, le découvert de la PHBern auprès des caisses de pension s'élève au total à KCHF 22 265.

L'assainissement et le financement du découvert passent par une réduction des prestations, par une reconnaissance de dette du canton de Berne et par le versement de cotisations de financement par les assurés et assurées actifs et l'employeur. Ces mesures devraient permettre d'atteindre un taux de couverture de 100 % dans un délai de 16 ans.

Suite à l'introduction de la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2015 (votation populaire du 18 mai 2014 ; loi sur les caisses de pension cantonales [LCPC]), le calcul des provisions a été adapté, produisant un effet unique sur les comptes. Toutes les hautes écoles du canton de Berne calculent désormais les provisions sur la base des engagements de paiement pour la part de l'employeur relative aux contributions d'assainissement jusqu'en 2034. Sous le régime de la primauté des prestations, les provisions étaient calculées sur la base des découverts des caisses de pension. Or, le découvert peut fortement varier d'une année à l'autre, notamment en fonction de l'évolution de la bourse, ce qui explique la différence par rapport à la contribution économique (provision) de la PHBern.

Les engagements de prévoyance sont calculés selon les prescriptions qui s'appliquent aussi au canton de Berne, soit :

- salaires annuels assurés de l'ensemble des salariés âgés d'au moins 25 ans (date de référence : 31 décembre) ;
- cotisations de financement de l'employeur (1,35 % pour la CPB, 2,55 % pour la CACEB) ;
- paramètres de planification de 1,5 % (renchérissement 0,6 %, mesures salariales individuelles 0,7 %, marge de sécurité 0,2 %) ;
- hypothèse de croissance du personnel 0,49 % ;
- nombre d'années restantes conformément au plan de financement (fin 2018 = 16 ans).

La révision à la hausse du salaire assuré et de l'hypothèse de croissance du personnel réduit à la diminution de la provision pour la CPB, qui passe d'environ KCHF 300 à KCHF 195.

Pour la CACEB, ces éléments font augmenter la provision de KCHF 220 (au lieu d'une diminution d'environ KCHF 360).

Montants en KCHF	Engagement de prévoyance CPB	Engagement de prévoyance CACEB	Total
Valeur comptable au 01.01.2017	-9250	-5835	-15 085
Formation	-495	0	-495
Utilisation	457	284	741
Dissolution	0	92	92
Valeur comptable au 31.12.2017	-9288	-5459	-14747
Valeur comptable au 01.01.2018	-9288	-5459	-14 747
Formation	-275	-407	-682
Utilisation	470	187	657
Dissolution	0	0	0
Valeur comptable au 31.12.2018	-9093	-5679	-14 772

13. Provisions

Montants en KCHF	Heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps	Rentes spéciales / autres provisions relatives au personnel	Total
Valeur comptable au 01.01.2017	-1983	-363	-2346
<i>dont provisions à long terme</i>	-1135	-363	-1498
<i>dont provisions à court terme</i>	-848	0	-848
Formation	-902	-275	-1177
Utilisation	618	286	904
Variation soldes négatifs activés	-16	0	-16
Valeur comptable au 31.12.2017	-2284	-352	-2636
<i>dont provisions à long terme</i>	-1236	-162	-1398
<i>dont provisions à court terme</i>	-1048	-190	-1238
Valeur comptable au 01.01.2018	-2284	-352	-2636
<i>dont provisions à long terme</i>	-1236	-162	-1398

dont provisions à court terme	-1048	-190	-1238
Formation	-10	-64	-74
Utilisation	345	227	572
Variation soldes négatifs activés	27	0	27
Dissolution	0	5	5
Valeur comptable au 31.12.2018	-1922	-184	-2106
dont provisions à long terme	-922	-80	-1002
dont provisions à court terme	-1000	-104	-1104

Le montant de la provision pour les heures supplémentaires, vacances, compte épargne-temps a passé de KCHF 2284 à KCHF 1922, diminuant ainsi de KCHF 362. Les soldes horaires négatifs ont diminué et la variation en termes de provisions est transférée dans la comptabilisation des actifs.

Dans la colonne Rentes spéciales / autres provisions relatives au personnel figurent essentiellement des provisions pour rentes spéciales. Ces provisions présentent fin 2018 une variation de KCHF 168 (nouveau solde de KCHF 184).

14. Financement de base

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Subvention du canton de Berne	-59 525	-58 955
Autres contributions	-3308	-3256
Contributions AHES (étudiants externes au canton)	-13 727	-13 665
Total Financement de base	-76 560	-75 877

Dans le mandat de prestations (ACE 1354/2017 du 13 décembre 2017), la subvention cantonale à la PHBern a été fixée à KCHF 59 525, soit 69,4 % de son produit d'exploitation.

Les « Autres contributions » s'élèvent à KCHF 3308, soit 3,9 % du produit d'exploitation, dont KCHF 900 concernent le projet Passepartout, KCHF 750 des offres de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale [SAP], KCHF 700 le *Lehrplan 21*, KCHF 400 le Case management de la CACEB, KCHF 300 des Eglises cantonales).

Par rapport à l'exercice précédent, l'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes extracantonales fait encore une fois grimper légèrement les recettes basées sur l'AHES, qui se montent à KCHF 13 727 (16,0 %). Cette augmentation a atténué l'effet de la diminution du tarif de CHF 25 par crédit ECTS appliquée depuis le semestre d'automne 2017.

15. Produits de la recherche provenant de fonds de tiers

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Subventions de projets allouées par le Fonds national suisse	-562	-128
Produits UE et autres programmes de recherche internationaux	0	-9
Autres produits de la recherche	-1348	-1677
Total Produits de la recherche provenant de fonds de tiers	-1910	-1814

La part des produits de la recherche provenant de fonds de tiers dans le produit d'exploitation se monte à KCHF 1910 (2,2 %). Le Fonds national suisse (FNS) a versé des contributions sous forme de subventions liées à des projets, et la part allouée à la recherche a pu être augmentée en 2018 en raison du développement stratégique opéré dans le domaine de prestations Recherche, développement et évaluation.

16. Produits divers / diminution de produits

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Taxes d'études	-4304	-4253
Produits issus de la formation continue	-864	-771
Produits provenant de la fourniture de services	-1793	-1599
Produits divers	-371	-501
Diminution de produits	0	-3
Total Produits divers / diminution de produits	-7333	-7126

Les produits divers atteignent KCHF 7333 (8,5 % du produit d'exploitation) soit KCHF 207 de plus que l'année précédente.

Au total, le nombre d'étudiants et étudiantes à la PHBern est en hausse, faisant légèrement augmenter le produit des taxes d'études, qui s'élève à KCHF 4304.

Les produits provenant de la fourniture de services présentent une croissance de KCHF 194 par rapport à 2017 et atteignent KCHF 1793. Cette augmentation est due notamment à un projet portant sur des moyens d'enseignement et à des mandats supplémentaires confiés par d'autres institutions. Les produits divers connaissent une évolution très variable d'un exercice à l'autre en raison d'opérations irrégulières de location (locaux) et de ventes (mobilier ancien p. ex.).

17. Autres contributions à des tiers

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Bourses	98	94
Contributions versées aux propres établissements	2967	3150
Total Autres contributions à des tiers	3065	3244

Les bourses englobent notamment les contributions de mobilité versées aux étudiants et étudiantes et aux enseignants et enseignantes de la PHBern (KCHF 98). Dans les contributions versées aux propres établissements, la participation aux coûts de la bibliothèque vonRoll (KCHF 1590) constitue le poste le plus important. Pour le reste, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient les dépenses pour l'achat de prestations d'études (dépendant des choix de disciplines) auprès de l'Université de Berne et de la Haute école des arts de Berne. L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) facture à la PHBern les prestations liées au certificat en pédagogie professionnelle. De plus, le montant comptabilisé sous cette rubrique contient aussi les coûts des médias, des médias électroniques ainsi que les dépenses pour le soutien culturel Kulturpromille. Le total de la rubrique correspond à 3,5 % des charges d'exploitation.

18. Charges de personnel

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Traitements	61 912	60 930
Assurances sociales (sans institutions de prévoyance)	5229	5111
Institutions de prévoyance	7485	6926
Autres charges de personnel	1180	1604
Total Charges de personnel	75 807	74 571

Les charges de personnel représentent 87,3 % (KCHF 75 807) des charges d'exploitation et constituent donc de loin le poste de charges le plus important. Les traitements et les prestations sociales (85,9 %) ont augmenté en raison de l'accroissement du temps de travail chez les membres du corps enseignant, du à la hausse du nombre d'étudiants et étudiantes et à la multiplication des projets de recherche. Plusieurs départs et vacances de postes dans l'administration atténuent la hausse de la masse salariale. Par ailleurs, la progression individuelle des traitements augmente la masse salariale de KCHF 756. La provision constituée pour les soldes horaires, vacances et comptes épargne-temps des collaborateurs et collaboratrices a baissé de KCHF 335.

Les charges liées aux cotisations de l'employeur versées aux assurances sociales, sans les institutions de prévoyance, s'élèvent à KCHF 5229. Les KCHF 7485 versés aux institutions de prévoyance se composent de KCHF 7460 payés sous la forme de cotisations auxquelles s'ajoutent KCHF 25 résultant de l'adaptation de la provision pour engagements de prévoyance (voir le point 12, Engagements de prévoyance).

Fin 2018, le nombre d'équivalents plein temps est de 473,1, ce qui correspond à 2 % de plus qu'en 2017.

Sous la rubrique « Autres charges de personnel » (KCHF 1180, 1,4 %) sont notamment comptabilisées en 2018 les charges pour les objets suivants : frais de formation initiale et continue (KCHF 503), crèche (KCHF 200), prestations fournies par des tiers (KCHF 142) et recrutement (KCHF 63). L'année précédente, cette rubrique comportait aussi des charges liées à des prestations fournies pour le projet de moyen d'enseignement pour l'allemand. La provision constituée pour les rentes spéciales et les rentes de raccordement avait par ailleurs été augmentée.

19. Autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Charges liées aux bâtiments	2367	2371
Entretien, réparation et remplacement	298	253
Charges administratives	1116	1206
Charges informatiques	2340	2523
Autres charges	1797	1896
Total Autres charges d'exploitation	7918	8250

Les charges liées aux bâtiments comprennent les charges d'exploitation, les frais d'entretien, les petits investissements ainsi que les coûts de surveillance et de nettoyage. Les charges locatives ne sont par contre pas prises en compte sous cette rubrique car les locaux nécessaires sont mis gratuitement à disposition par le canton. Malgré des charges d'exploitation plus élevées en raison de l'ouverture de la Maison de la musique (+ KCHF 115), les charges liées aux bâtiments restent au niveau de l'exercice précédent (KCHF 2367). En 2018, l'entretien des bâtiments a entraîné des coûts moins élevés que l'année précédente.

Les charges administratives, qui atteignent KCHF 1116, ont diminué de KCHF 91, principalement en raison des coûts de conseil moins élevés (année précédente : projet de prestations de services internes).

Les charges informatiques d'un montant de KCHF 2340 contiennent tous les frais de tiers liés à l'informatique (licences, matériel, logiciels, conseil, développement, etc.). Le projet FIT (renouvellement de l'infrastructure) a été suspendu en mai 2018 et sera repris début 2019. En conséquence, des coûts supplémentaires pouvant atteindre KCHF 2000 sont attendus pour les exercices à venir. Les coûts informatiques relevant de l'exploitation ordinaire sont du même ordre que ceux de l'exercice précédent.

Sous « Autres charges » figurent notamment les charges suivantes : coûts d'enseignement (KCHF 573), coûts publicitaires (KCHF 534), frais de voyage et de représentation (KCHF 366), frais d'énergie (KCHF 110). L'année précédente, ce poste était plus important, essentiellement en raison d'un projet de moyen d'enseignement.

20. Amortissements

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Amortissements d'immobilisations corporelles	69	32
Amortissements d'immobilisations incorporelles	31	22
Total Amortissements	100	54

Les amortissements planifiés se montent à KCHF 100, un montant qui s'est élevé par rapport à l'année précédente avant tout en raison de l'équipement initial de la Maison de la musique, inscrit à l'actif. Aucun amortissement non planifié n'est à relever.

21. Résultat financier

Montants en KCHF	31.12.2018	31.12.2017
Charges financières	16	6
Produits financiers	-3	-2
Total Résultat financier	13	4

Le résultat financier prend en compte les charges et les produits d'intérêts, les frais bancaires, les gains et les pertes de change sur devises étrangères ainsi que les produits issus d'escomptes de règlement.

Autres informations

Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur de tiers (créances et engagements conditionnels)

Aucune créance conditionnelle ni aucun engagement conditionnel n'a été généré durant l'exercice 2018.

Transactions avec des parties liées

De par l'influence notable que le canton de Berne exerce en tant qu'organisme responsable de la PHBern, celui-ci est considéré comme une partie liée au sens de la norme RPC 15. Cela a pour conséquence que les transactions importantes doivent apparaître dans les comptes annuels. A ce jour, il s'agit des éléments suivants :

	Volume de la transaction	Autres conditions importantes
Mandat de prestations d'une durée de 4 ans confié par le Conseil-exécutif et la Direction de l'instruction publique à la PHBern Subvention annuelle à la PHBern	KCHF 59 525 pour l'année 2018 (année précédente : KCHF 58 955)	Mandats de prestations limitée à une durée de 4 ans Approbation de la tranche annuelle une fois par an par le Conseil-exécutif
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	20 859 m ² Les frais autorisés liés aux locaux se chiffrent à environ KCHF 7322, sans les charges liées aux bâtiments citées au point 19. (année précédente : 21 000 m ²)	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

	Volume de la transaction	Autres conditions importantes
Conventions de prestations conclues avec le canton de Berne sur la fourniture de prestations informatiques pour les applications liées à la gestion du personnel	Ne peut pas être chiffré.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Conventions de prestations conclues avec le Contrôle des finances du canton de Berne sur la fourniture de prestations de révision	Ne peut pas être chiffré.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

Des opérations entre la PHBern et des offices du canton de Berne, telles que l'exécution de mandats, la réalisation d'expertises ainsi que la fourniture de services, ne sont pas qualifiées de transactions importantes avec des parties liées.

Sont considérées comme autres parties liées au sens du guide comptable de la PHBern toutes les participations supérieures à 20 % ainsi que tous les membres du conseil de l'école et de la direction de l'école.

Evénements postérieurs à la date du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 9 avril 2019 par le conseil de l'école. Aucun fait marquant susceptible d'avoir une influence sur ces comptes n'a été enregistré après la date de clôture du bilan au 31 décembre 2018.

Berne, le 9 avril 2019

Elisabeth Schenk Jenzer
Présidente du conseil de l'école

Martin Schäfer
Recteur de la PHBern

Roland Gschwind
Chef Finances et controlling

4.7 Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de la Haute école pédagogique au 31.12.2018

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 50b de la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP, RSB 436.91), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Haute école pédagogique, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 22 à 41) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018. Cette attestation se réfère à la version allemande du rapport financier annuel.

Responsabilité du Conseil de l'école

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de la Haute école pédagogique, incombe au Conseil de l'école. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de l'école est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur la Haute école pédagogique germanophone et à l'ordonnance.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances (LCCF ; RSB 622.1) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de l'école. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 15 mai 2019

Contrôle des finances du canton de Berne



T. Remund
expert réviseur agréé
réviseur responsable



L. Benninger
expert réviseur agréé